

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Transcription non éditée

586ème séance

Vendredi 13 juin 2008, à 10 heures
Vienne

Président : M. Ciro Arévalo Yepes (Colombie)

La séance est ouverte à 10 h 13.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Bonjour, Mesdames et Messieurs. Je déclare ouverte la 586^e séance du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Ce matin, nous allons poursuivre et je l'espère conclure l'examen du point 6 de l'ordre du jour, "Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques", et du point 7, "Application des recommandations de la Troisième Conférence des Nations Unies pour l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, UNISPACE III". Nous allons entamer l'examen du point 8, "Rapport du Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante-cinquième session".

Après la plénière, nous entendrons trois présentations technique. La première par le représentant de l'Administration nationale de l'océan et de l'atmosphère sur la "Coopération internationale dans le domaine de la surveillance et la prévision météorologique. Une deuxième présentation sera faite par l'Institut international d'analyses appliquées des systèmes qui nous parlera de "La sécurité alimentaire, l'agriculture durable, l'usage combiné des données d'observation au sol et de télédétection, à l'appui des mesures nationales et internationales". Voilà le titre de l'exposé que nous entendrons. La troisième présentation sera faite par une représentante de la Commission européenne qui exposera la politique spatiale européenne.

Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques (point 6 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Mesdames et Messieurs, nous allons maintenant poursuivre et terminer je l'espère, l'examen du point 6 de l'ordre du jour, "Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques". Le premier orateur sur ma liste sur ce point est le représentant du Chili, M. González. Vous avez la parole, Monsieur.

M. R. GONZÁLEZ-ANINAT (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais faire quelques observations sur cette question, question qui a été débattue à plusieurs reprises au cours de ces dernières années. Je voudrais également rappeler qu'un consensus s'était dégagé. Il y a eu bien sûr la Guerre froide, les années 1980, certains pays à l'époque estimaient qu'il était nécessaire de discuter uniquement de militarisation et d'autres au contraire estimaient qu'il fallait mettre l'accent sur la coopération internationale. Ce débat est un débat qui n'est pas tranché et ceux qui ne souhaitent pas examiner toutes les questions entourant la militarisation de l'espace se trompent et surtout il s'agit là d'une erreur juridique, il s'agit d'une méconnaissance du droit international.

Si l'on tient compte uniquement de la sémantique, quel est le nom de ce Comité ? On parle de Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Voilà quel est le nom du Comité. Cela signifie par conséquent que toutes les utilisations non pacifiques vont à l'encontre de l'objectif de ce Comité et remettent en cause les piliers mêmes sur lesquels repose ce Comité. À partir du moment où on parle d'utilisation de l'espace, il faut parler d'utilisation pacifique car il y a de plus en plus de tensions et d'hostilités autour

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



de l'espace, autour de l'environnement, autour des ressources hydriques et ainsi de suite. Je pense qu'il y a là une question de fond qui se pose.

Je pense qu'il est très important de revenir sur la doctrine juridique. Il faut définir ici trois étapes différentes. La première étape, l'utilisation militaire de l'espace qui est une utilisation tout à fait légitime comme par exemple le rôle des satellites qui surveillent le respect des traités sur le désarmement. Donc il s'agit d'utilisations qui sont tout à fait prévues dans les traités et dans les différentes conventions. Il y a des clauses et donc cette utilisation est tout à fait légitime et cette utilisation est importante pour le bien public et est importante pour la stabilité internationale et pour la paix internationale. Pour que ce bien public global ne soit pas endommagé, nous avons besoin d'un instrument nous permettant de savoir si les traités sont respectés.

Il y a une deuxième étape qui n'est pas véritablement définie par la législation internationale. J'ai cité la militarisation. Je dois vous dire, Monsieur le Président, que je n'arrive pas très bien à comprendre quelle est la nuance entre utilisation militaire de l'espace et militarisation. Je sais qu'il y a nuance mais je n'arrive pas très bien à la saisir. Ce qui est interdit, et c'est la troisième étape, c'est la course à la militarisation et nous devons constater qu'il y a des tentatives, on souhaite revenir sur la course aux armements, on souhaite utiliser l'espace à des fins non pacifiques. Et encore une fois, il existe un traité de 1967. Il y a également d'autres documents, d'autres instruments où on évoque les biens publics, où on évoque la protection de l'environnement. Donc, si on examine tous ces outils, tous ces instruments, et c'est la raison pour laquelle le Chili s'est exprimé dans le cadre du Sous-Comité juridique et du Sous-Comité scientifique et technique, parce que si nous souhaitons discuter de cette question, il faut absolument se rendre compte qu'il existe des actions qui foulent au pied les dispositions de ces traités. Et il est nécessaire de le dire ici. Je pense qu'il faut éviter toute mauvaise interprétation des principes et des dispositions dont nous disposons.

Tous ces traités doivent être interprétés de la bonne façon, surtout le Traité sur l'espace de 1967. Il y a des compétences, les compétences des Nations Unies, les compétences qui sont consacrées dans la Charte des Nations Unies. Il suffit de lire le préambule de la Charte, il suffit de lire les dispositions de la Charte, il suffit de lire ce que dit la résolution 26/27 qui indique qu'il est interdit d'avoir recours à la force et on parle également de la Convention de Vienne sur le droit des traités. Donc, il s'agit de dispositions auxquelles nous ne pouvons pas déroger. La résolution parle également du devoir de coopération et ici il y a eu des

déclarations qui ont été faites par les différentes délégations, mais est-ce qu'il existe une véritable coopération ? Est-ce que cette coopération est véritablement réelle ? Je ne vais pas citer d'exemples ici, bien sûr, mais nous pourrions citer deux exemples particulièrement flagrants. Il y a des déclarations qui ont été faites, mais dans le cas du Chili, je peux vous dire, Monsieur le Président, que ces déclarations sont restées lettres mortes. Il n'y a pas eu de coopération pour le Chili.

Mais revenons à la question qui nous occupe. Il y a un élément qui est clair. Même si l'article 4 du Traité de l'espace est un article qui a été mal rédigé, cet article a un lien direct avec le problème de la militarisation de l'espace. Donc la question qui se pose est la question de l'interprétation. Il faut tenir compte des résolutions, des instruments qui existent. Il faut tenir compte de tout ce qui a été dit à l'époque car tout cela prouve très clairement que toute tentative d'armer l'espace, toute tentative doit être et est interdite. Sur cette question, nous souhaiterions proposer des mesures, ou je pense que ces mesures devraient du moins être prises en compte dans le rapport.

Je voudrais déjà rebondir sur des contre arguments, même si les contre arguments n'ont pas encore été présentés. On me dira ce n'est pas l'enceinte adéquate pour parler de cette question, mais nous ne sommes pas ici dans un cours de formation sur le cyclisme, nous sommes ici en train de parler d'utilisation pacifique, donc nous sommes dans l'enceinte adéquate.

Voilà les mesures que nous proposons. Premièrement, il est fondamental d'œuvrer pour que la législation spatiale soit comprise dans un seul traité, un traité global et actualisé. La charte constitutionnelle de l'espace de 1967 est une charte qui doit être actualisée, les aspects juridiques et les aspects technologiques. C'est la même chose avec la téléobservation dont il faut actualiser les instruments. C'est un petit peu ce qui se passe avec les débris spatiaux, on continue de discuter de ces questions dans le cadre du Sous-Comité scientifique et technique et pourtant il n'y a pas de législation claire sur la question des débris, alors que cela a un impact sur l'environnement et a un impact sur les cinq biens publics mondiaux et un de ces biens publics c'est l'environnement. Il s'agit d'une tâche qui nécessite une véritable détermination politique et diplomatique au plus haut niveau.

Deuxième mesure. Les dispositions spécifiques des traités ne tiennent pas compte de la question de la militarisation. Ils n'en tiennent pas compte du moins de façon explicite et cela permet des interprétations de l'article 4. Lorsque l'on parle de biens communs de l'humanité, on interdit la militarisation. Il faut par conséquent adopter des

mesures de confiance mutuelle et ces questions ont été discutées à plusieurs reprises dans différentes enceintes, même au sein de la Conférence du désarmement qui n'a pas du tout été couronnée de succès. Pendant toute l'année, on a débattu, tous les ambassadeurs présents à Genève ont débattu pour pouvoir arriver à New York. Ils sont arrivés à New York en disant qu'il n'y avait pas eu accord à Genève. Nous avons par conséquent besoin de mesures de confiance mutuelle. Il est nécessaire de tenir compte en particulier des besoins des pays en développement. Et ce n'est pas ma proposition, c'est une proposition qui figurait déjà dans le Traité sur l'espace. Le Traité sur l'espace prévoyait une discrimination positive.

Troisième mesure. Il faut, dans le cadre du Sous-Comité juridique entamer un processus très clair et au sein du Comité également. En ce sens, nous allons appuyer le candidat à la Présidence qui s'engagera à lancer une réflexion sur la question. Il faudra en arriver à une différence très claire entre utilisation militaire et militarisation militaire, parce que l'utilisation militaire peut parfois être confondue avec de l'espionnage, mais l'utilisation militaire est considérée comme étant légitime compte tenu des habitudes qu'on crée. Dans un même ordre d'idée, nous estimons qu'il est très important d'encourager la Commission du droit international des Nations Unies à lancer une réflexion sur la question. Nous devons disposer d'éléments très clairs, d'éléments techniques, d'éléments juridiques et ce sont ces éléments qui nous aideront à trancher ce problème.

Je pense qu'il serait également approprié de demander un avis consultatif à la Cour internationale de justice sur l'application et la portée des dispositions concernant l'utilisation pacifique de l'espace. Je pense qu'il est très important de tenir compte de la complémentarité qui existe entre l'article 2 de la Charte des Nations Unies et l'article 3 du Traité de l'espace de 1967 et avec les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale qui ont été adoptées dans le cadre de la IV^e Commission.

Je pense qu'il importe également de mettre en œuvre les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. La législation actuelle n'interdit pas l'utilisation de satellites, mais prévoit l'adoption de mesures permettant de renforcer la confiance. Dans le domaine régional, nous estimons qu'il est nécessaire d'en discuter dans le cadre des conférences, par exemple dans le cadre de la Conférence spatiale des Amériques.

Nous estimons qu'il est également important de créer un mécanisme de coordination et

d'information entre la Première Commission de l'Assemblée générale, la Conférence du désarmement, la IV^e Commission, je pense que ces liens entre les différents organes sont fondamentaux. Le Comité ne peut pas s'attaquer à cette tâche et ne peut pas respecter le rôle qui est le sien s'il n'y a pas de coopération avec les autres organes, si le Comité ne sait pas ce qui est débattu dans les autres enceintes. Je pense qu'il faut par conséquent prévoir des mesures de confiance et de transparence.

En ce sens, Monsieur le Président, nous souhaiterions dire que ma délégation estime qu'il est surréaliste de ne pas pouvoir savoir ce qui s'est passé au sein de la Conférence du désarmement. Est-ce que nous devons nous boucher les oreilles ? Est-ce que nous devons éviter d'aller à Genève ? Est-ce que nous n'avons pas le droit de demander des documents pour que les travaux de ce Comité puissent aller de l'avant ? Parce que le Comité de par son mandat doit se pencher sur les questions d'utilisation pacifique. Je pense que cette question devra être débattue à un moment ou à un autre, parce que tout cela a un impact sur les activités des pays en développement, et de plus en plus, les pays en développement ne disposent pas de ressources. En même temps, on assiste à une militarisation croissante.

En conclusion, Monsieur le Président, nous souhaiterions dire que l'UNEDIR qui est le seul institut de recherche sur le désarmement basé à Genève et partie aux Nations Unies, UNEDIR devrait organiser un séminaire sur la question et ce séminaire devrait être réalisé avec le Centre des Nations Unies sur le développement et le désarmement. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : [*inaudible*] Je vous remercie M. l'ambassadeur, pour votre intervention. C'est sûr qu'elle contient beaucoup d'éléments importants qui nous feront réfléchir sur ce point important de l'ordre du jour. Je voudrais seulement vous rappeler qu'il y a plusieurs années déjà, nous avons établi des rapports avec le Comité du désarmement, nous avons participé à des réunions et je pense que cette coopération va se poursuivre à l'avenir. Merci. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur, M. Garcés-Burbano.

M. I. GARCÉS-BURBANO (Équateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, je souhaiterais contribuer au débat sur les moyens d'assurer la coopération régionale et interrégionale. C'est la raison pour laquelle ma délégation souhaiterait, au sein de ce Comité, partager les expériences du Secrétariat *pro tempore* de la V^e Conférence

spatiale des Amériques, Secrétariat dont l'Équateur est responsable depuis 2006.

Comme tous les participants le savent ici, le Secrétariat *pro tempore* est un mécanisme régional qui dispose d'une autonomie juridique et administrative. Le Secrétariat a la structure suivante : une commission permanente de planification, deux comités, un comité scientifique et technologique et un autre comité sur les questions juridiques, et le Secrétariat dispose également d'un service administratif.

Au niveau international, nous disposons des conseils du Groupe international d'experts et du Secrétariat de la IV^e CEA dont est responsable la Colombie, et la VI^e CEA prochaine dont le responsable sera le Guatemala. Nous bénéficions également des conseils des États membres et des organismes internationaux s'occupant d'espace et des agences spatiales.

Il importe de signaler ici que le Secrétariat *pro tempore* de la V^e CEA dispose de l'infrastructure adéquate et se trouve auprès du Ministère des affaires étrangères de l'Équateur. Le Secrétariat dispose également d'un site web qui permet de prendre connaissance de ces activités.

Monsieur le Président, dans le cadre de cette structure institutionnelle et pour respecter les dispositions de la déclaration de San Francisco de Quito et de son plan d'action, mon pays a assuré le suivi et a exécuté les projets et les programmes prévus. Plusieurs contacts ont été noués afin d'en arriver à des accords de coopération avec des organismes internationaux et des agences spatiales régionales et internationales, et nous avons également mené à bien les activités et les projets, activités et projets sur lesquels je vais revenir ici.

Pour le Secrétariat *pro tempore*, il a été particulièrement important de réaliser le projet national de télé-médecine. Ce projet a pour objectif de mettre en œuvre les technologies et les applications sur la connectivité satellitaire afin de renforcer les capacités de diagnostic et le traitement des patients qui se trouvent dans les zones reculées. Cela contribue à créer des centres de recherche, de diffusion, de diagnostic et des centres de référence qui s'inscrivent dans un réseau national de télé-médecine.

Au cours de ces derniers mois, dans le cadre du projet susmentionné, plusieurs activités de coordination avec le personnel du Plan B national, Équateur-Pérou, ont été réalisées. L'objectif étant de créer des centres de diagnostic dans les zones frontières des deux pays. Des fonds spécifiques ont été alloués à ce programme. Nous souhaitons également régionaliser le projet de télé-médecine et c'est la raison pour laquelle le Secrétariat *pro*

tempore de la V^e CEA, à travers le Ministère de la santé de l'Équateur, dans le cadre de la deuxième réunion du Comité intergouvernemental amazonien de la science et technologie et innovation en matière de santé, qui s'est réalisée il y a de cela quelque mois au Brésil, nous avons prévu la possibilité de créer un programme régional de télé-médecine. Il s'agit d'une proposition qui a été accueillie avec satisfaction, une proposition qui sera mise en œuvre au début du mois de juillet. L'Équateur assumera la présidence du Comité en juillet.

Je souhaiterais également dire que le Secrétariat *pro tempore* se félicite de la tenue de la V^e Conférence spatiale des Amériques, conférence qui a permis de respecter le mandat fixé dans la déclaration susmentionnée. C'est la raison pour laquelle, du 19 au 23 mai 2008, dans la ville d'Ibarra, se tiendront des camps spatiaux régionaux Équateur 2008, et ces camps seront réalisés en collaboration avec l'UNESCO dans le cadre du Programme d'éducation spatiale. Ces camps spatiaux visent les étudiants, visent les universitaires et également les représentants s'occupant de questions spatiales, les représentants des pays suivants : l'Argentine, le Brésil, le Chili, l'Équateur, le Mexique et le Pérou. L'objectif de ces camps c'est de renforcer la vocation et la formation en matière de sciences, de technologie et d'éducation spatiale. Il y a plusieurs organismes internationaux qui ont participé et qui ont collaboré à cet événement, comme par exemple l'Agence aérospatiale du Japon, le Centre de recherches spatiales de France, le Centre régional d'éducation scientifique et technologique spatial pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Campus Mexique, la Commission nationale de recherche et de développement aérospatial du Pérou, la Commission nationale des activités spatiales d'Argentine, l'Agence spatiale du Brésil et l'Institut national de recherches spatiales du Brésil.

Les conférences susmentionnées portaient sur les domaines suivants : 1^o) Les sciences spatiales et leurs applications ; 2^o) Les sciences astronomiques ; 3^o) Les vols spatiaux habités et non habités ; 4^o) La théorie et la pratique sur les fusées ; et 5^o) Les systèmes d'observation de la Terre. Une fois que ces conférences se sont conclues on a lancé la deuxième étape d'activités dans les camps, comme par exemple observation nocturne de l'espace, ou encore les olympiades des fusées. Il y a eu également exposition de maquettes spatiales et présentation de vidéos liées à ces thèmes. Ces camps ont pu compter sur la participation d'experts internationaux, de l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale, JAXA, d'experts de Maloca de Colombie, des experts du Centre national d'études spatiales de France, du Programme d'éducation

spatiale de l'UNESCO et également des experts de l'Institut national de recherches spatiales. Les résultats de ces rencontres éducatives spatiales ont été très importants car grâce à ces rencontres le Secrétariat et l'UNESCO ont pu souscrire un document sur les recommandations des Rencontres spatiales régionales Équateur 2008, et dans le cadre de ce document, on suggère que les ministères d'éducation des États participants incluent le contenu des sciences spatiales dans les programmes scolaires à différents niveaux. Il faut pour cela qu'il existe une coopération entre les ministères et les organismes et les institutions nationales et internationales s'occupant des questions spatiales.

Il faudrait par conséquent créer une commission régionale à laquelle participeraient les comités nationaux d'éducation spatiale. Cette commission serait responsable des avis permanents et du suivi des activités et serait responsable également de l'inclusion des questions spatiales dans les programmes. Il faut donc une coordination avec les ministères de l'éducation, une collaboration du Secrétariat *pro tempore* de la V^e CEA. Il faut mettre en place des mécanismes de coordination et d'appui permanent aux organismes et institutions participant aux camps spatiaux, il faut travailler avec les organismes spatiaux des différents pays, les universités, les centres de recherche, les centres scientifiques, les ministères, les observatoires astronomiques, planétaires, les associations, ainsi de suite.

Je voudrais également faire savoir aux différentes délégations que pour respecter les conclusions et les recommandations du Groupe international d'experts de la V^e Conférence spatiale des Amériques, le Secrétariat, afin de mettre en œuvre le plan d'action, plan d'action qui a été adopté lors de la réunion qui s'est tenue dans la ville de Quito le 13 décembre 2007, le Secrétariat avec la collaboration du Bureau des affaires spatiales a comme objectif d'organiser aux Galápagos en Équateur, les 30, 31 juillet et 1^{er} août 2008, la deuxième réunion du Groupe d'experts et de la Troïka du Secrétariat *pro tempore* de la CEA. Dans ce cadre, nous souhaitons également réaliser une rencontre afin de débattre des législations spatiales régionales. Ce séminaire permettra de discuter de questions d'intérêt régional et mondial, comme par exemple le changement climatique, des systèmes de téléobservation de la Terre en adoptant un angle juridique et permettra surtout de débattre du lien très étroit qui existe entre le droit spatial et le droit au développement.

À cet égard, je souhaiterais également rappeler qu'au niveau national, nous sommes en train de travailler avec les institutions compétentes car nous envisageons la possibilité de créer un centre de recherche sur la législation spatiale, un

centre régional. Ma délégation souhaiterait remercier très spécialement le Bureau des affaires spatiales pour son appui technique et financier qui permettra au Secrétariat de réaliser tous ces importants événements, événements importants pour la région.

Monsieur le Président, ma délégation est particulièrement satisfaite de pouvoir faire savoir au Comité qu'en mai de cette année, les autorités du Secrétariat *pro tempore* ont réalisé des réunions de coordination avec les fonctionnaires de l'Université des Nations Unies qui a son siège à New York, l'objectif étant de mettre en place des projets de coopération. À la suite de ces réunions, un mémorandum d'entente a été élaboré afin d'officialiser cette coopération.

Ma délégation souhaiterait également réitérer l'intérêt du Secrétariat *pro tempore* dans l'organisation d'un séminaire. Nous souhaiterions organiser un séminaire régional sur le Programme SPIDER et nous souhaiterions que le Secrétariat *pro tempore* soit considéré comme étant une plateforme régionale pour la mise en œuvre de ce projet.

Nous souhaiterions également vous faire savoir qu'afin d'assurer le suivi de l'Atelier sur l'application des systèmes globaux de navigation satellitaire, atelier qui va se tenir à Medellín en Colombie du 23 au 27 juin 2008, le Secrétariat *pro tempore* est en train de mettre en place des mécanismes de coordination nationale afin qu'un séminaire identique puisse se tenir à la fin de cette année. Ma délégation souhaiterait également rappeler la participation du Secrétariat *pro tempore* à la Conférence qui avait pour titre "Technologie spatiale et changements climatiques dans le cadre des objectifs de développement du Millénaire". Cette conférence s'est réalisée dans le cadre de la Conférence FIDAE de 2008, le 1^{er} avril de cette année. Il y a eu également plusieurs réunions avec des fonctionnaires de l'Agence spatiale du Chili et les membres du Groupe international d'experts de la Conférence des Amériques. Grâce à ces conférences, il a pu y avoir échanges de critères sur la réalisation de séminaires régionaux sur la législation spatiale et la seconde réunion de la Troïka.

Le Secrétariat *pro tempore* essaie également de coordonner ses activités afin de conclure le processus de création de l'Agence de développement spatial de l'Équateur. Cette agence sera l'organe chargé de réglementer le développement des applications scientifiques et technologiques spatiales. Dans un futur proche, cette agence deviendra également l'instance chargée de mener à bien les programmes d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des

fins pacifiques et ses multiples applications et bénéfiques.

Pour ce qui est de l'orbite géostationnaire, le Secrétariat *pro tempore* mène à bien des recherches et des études au niveau national et cette question, comme nous l'avons indiqué dans le cadre du débat général, est une question considérée par notre pays comme étant prioritaire.

Monsieur le Président, vous pouvez constater que le Secrétariat *pro tempore* a réalisé de nombreuses activités. Il a fallu par conséquent faire preuve de détermination et de persévérance. Toutefois, toutes ces actions louables ont besoin du soutien continu du Bureau des affaires spatiales et ont besoin de la coopération internationale, car ce n'est que de cette façon que l'on pourra mettre en œuvre les activités et les projets énoncés dans les documents officiels de la V^e CEA. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je remercie le représentant de l'Équateur pour son intervention, et d'avoir expliqué les activités qu'il assume en tant que responsable du Secrétariat *pro tempore*. Je suis sûr que le Secrétariat saura apporter le soutien nécessaire pour mener à bien ce projet. Je vous remercie.

Nous allons maintenant passer à l'orateur suivant, il s'agit du représentant de Cuba.

M. D. CODORNIU-PUJALS (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*]: Merci, Monsieur le Président. Avant de lire ma déclaration, ma délégation souhaiterait commencer par remercier la délégation de l'Équateur pour toutes les informations détaillées et actualisées qui concernaient le Secrétariat *pro tempore*. Nous souhaiterions remercier l'Équateur pour tout le travail réalisé. Nous souhaiterions souligner ici que pour Cuba ces conférences sont particulièrement importantes.

Monsieur le Président, ma délégation estime que l'objectif d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, que cet objectif exige d'abord que l'on actualise la législation internationale afin que l'on interdise de façon absolue et claire l'utilisation de l'espace à des fins non pacifiques, car il y a un véritable danger, le danger c'est la course aux armements. Il s'agit de nouvelles versions de projets de guerre des galaxies, il s'agit de boucliers anti-missiles, il s'agit d'autres plans aberrants et très coûteux, et tous ces plans menacent l'utilisation pacifique de l'espace et menacent également l'humanité.

En ce sens, nous souhaiterions rappeler que la résolution 62/20 de l'Assemblée générale des

Nations Unies, résolution qui a été adoptée en décembre 2007 par une majorité absolue des États membres, cette résolution a réitéré que le régime juridique applicable à l'espace extra-atmosphérique ne garantit pas en tant que telle la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Cette résolution a également souligné le fait qu'il était nécessaire d'adopter de nouvelles mesures, de nouvelles dispositions adéquates et efficaces de vérification afin de prévenir une course aux armements dans l'espace.

Ma délégation est tout à fait consciente que le poids principal des négociations sur cette question relève de la Conférence du désarmement. Nous souhaiterions réitérer ici que le Comité ne peut être isolé dans ce processus. Il faut qu'il existe un dialogue structuré, un dialogue permanent entre le Comité et la Conférence sur le désarmement. Ce n'est que de cette façon que l'on pourra adopter rapidement ces mesures.

Ma délégation estime qu'il est urgent de s'attaquer à ce problème crucial. Il faut que tous les organes internationaux impliqués, y compris le Comité, s'attèlent à la tâche. Il faut résoudre de façon définitive cette question de la militarisation de l'espace. Il faut par conséquent des mesures et des instruments juridiques, et ces mesures permettront également de répondre à d'autres questions particulièrement importantes comme la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, les garanties d'utilisation non discriminatoire de l'orbite géostationnaire, les réglementations liées à l'accès à l'espace par les entités privées, les mesures permettant de réduire les dangers liés aux débris spatiaux, ou encore l'utilisation sans discrimination des sources d'énergie nucléaires dans l'espace.

Toutes ces questions et toutes les autres qui s'inscrivent dans les activités essentielles du Comité, toutes ces questions doivent être abordées de façon globale et avec détermination, car il existe un manque de définition, il existe une absence de réglementation et cela constitue un véritable problème pour le développement des applications spatiales de la majorité des pays. Nous ne pouvons pas permettre que les pays qui bénéficient du *statu quo* actuel continuent de bloquer la solution ou continuent de ralentir la solution à ce problème.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je remercie le représentant de Cuba pour sa déclaration. Nous venons d'entendre le dernier orateur sur ma liste. Je voudrais vous demander si d'autres délégations souhaitent intervenir au titre de ce point de l'ordre du jour. Cela ne semble pas être le cas. Nous avons donc terminé l'examen du point 6 intitulé "Moyens

d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques".

Application des recommandations de la Troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, UNISPACE III (point 7 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Mesdames et Messieurs, nous allons maintenant poursuivre et je l'espère conclure l'examen du point 7 de l'ordre du jour, "Application des recommandations de la Troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, UNISPACE III". Je voudrais vous rappeler que le document CRP.3 que nous avons examiné mercredi pour ce qui est de la contribution de la Commission aux activités de la Commission du développement durable pendant la période 2010-2011, et la réponse du Chili qui a organisé une table ronde au cours de la IV^e Commission de l'Assemblée générale sur "L'application des technologies spatiales et la sécurité alimentaire".

Puis-je considérer que le secrétariat est à même de demander à tous les États membres de la Commission de présenter leur rapport conformément au plan proposé dans le document de session n^o 3, notamment pour ce qui est de la contribution du Comité aux travaux de la CDD pour la période 2010-2011 ? Bien entendu, nous allons tenir compte de toutes les observations qui ont été prononcées mercredi lorsque nous avons examiné cette question en début de notre session. Il n'y a pas d'objection ? *Nous allons procéder de cette façon.*

Puis-je conclure que la Commission est également d'accord pour organiser une table ronde à la IV^e Commission de l'Assemblée générale portant sur la question de l'application des technologies spatiales et la sécurité alimentaire ? Il n'y a pas d'objections. *Il en est ainsi décidé.* Je vous remercie.

Excusez-moi, j'ai été peut-être un peu trop rapide, je vais donner la parole au représentant des États-Unis.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Pour ce qui est de cette proposition d'une table ronde, nous n'avons pas vraiment une objection. C'est que simplement nous avons déjà organisé ce type d'événement, de manifestation en parallèle de l'Assemblée générale et nous l'avons fait également dans le cadre de la Conférence UNISPACE III+5 et notre participation a été tout à fait encourageante. Nous pourrions peut-être préparer un document, qui pourra être

assez court, sur la façon d'organiser cette table ronde, en tout cas jeter le concept général pour faire en sorte que cet événement soit couronné de succès et soit organisé au mieux. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vois deux autres délégations qui souhaitent intervenir. Je vais d'abord donner la parole au Mexique et ensuite au Chili.

M. S. CAMACHO-LARA (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je souhaiterais, par votre entremise, Monsieur le Président, poser une question au secrétariat. Je voudrais savoir si dans le cadre de l'Assemblée générale, il y a encore des questions qui font l'objet d'exposés. Est-ce qu'il y a des exposés qui sont réalisés dans le cadre de l'Assemblée générale pour que les discussions soient un petit peu plus dynamiques. Nous souhaiterions savoir s'il serait possible d'organiser deux panels ou un panel qui serait peut-être un petit peu plus grand que l'autre.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Du point de vue de la méthode, je pense effectivement qu'il est très important que le secrétariat réponde à une telle question, car je sais que les membres du secrétariat savent exactement ce qui se passe au sein de l'Assemblée générale. Mais le secrétariat répondra à votre question un petit peu plus tard. Je donne par conséquent la parole au Chili.

M. R. GONZÁLEZ-ANINAT (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais commencer par remercier les États-Unis pour leur attitude constructive. Les États-Unis ne s'opposent pas à la mise en place d'un panel, ils souhaitent juste être saisis d'informations supplémentaires. En fait, je souhaiterais que dans le rapport on indique très clairement qu'il y aura un panel, un groupe qui débattera de la question. Je voudrais également rappeler que nous sommes en train de célébrer la biennie de l'agriculture, je ne sais pas exactement quel est le titre de la biennie, mais je pense qu'il est très important que ces groupes puissent se réunir. En général, ces groupes se réunissent au sein de l'Assemblée générale.

Je voudrais également rappeler que nous souhaitons tous mettre l'accent sur les questions spatiales, donc cela serait vraiment l'occasion nous permettant de le faire. Je pense que l'on pourrait dire que l'organisation d'un panel a été approuvée *ad referendum* et que nous attendons d'être saisis d'informations supplémentaires à ce sujet. Je pense que cela pourrait être versé au rapport, et je fais tout à fait confiance au Bureau des affaires spatiales. Je suis sûr que le Bureau saura organiser, comme il l'a

souvent fait, ce genre d'activités. Il n'y a aucune législation et il n'y a aucune norme qui dit que ces groupes, que ces panels sont uniquement des groupes de réflexion non contraignants. Mais ces groupes permettent de mieux comprendre les tenants et les aboutissants d'une question. Ces groupes doivent se tenir dans le cadre des réunions des Nations Unies. En fait, lorsque l'on participe à l'Assemblée générale, on participe aux travaux de différentes commissions et on se rend compte que dans le cas de ces commissions, vous avez des réunions, vous avez des groupes de réflexion, et tout cela est très utile au débat. Je pense par conséquent que cette question est une question importante. Bien sûr, nous devons être saisis d'informations supplémentaires.

Par conséquent, par votre entremise, Monsieur le Président, je voudrais demander que l'on considère la proposition chilienne comme ayant été approuvée. Je suis sûr que tout le monde sera d'accord avec moi. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le Chili. Les États-Unis.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Il me paraît un peu prématuré de dire que cette proposition a été approuvée. Nous voulons avoir d'abord un document précisant comme cette table ronde va être organisée. En principe, je n'ai pas d'objection, mais le problème c'est qu'en organisant un panel ou une table ronde qui devra se tenir en parallèle avec la IV^e Commission demande beaucoup de travail au secrétariat, et je sais que la dernière fois que nous avons organisé ce type d'événement en parallèle avec la IV^e Commission, cela a demandé beaucoup de travail au secrétariat. Donc, je voudrais éviter de demander au secrétariat de faire ce type de travail, et qu'on lui demande de faire plus qu'il ne faut. Peut-être que le Chili pourrait contacter les États intéressés par ce petit groupe, ce panel, et ce petit groupe de pays pourra aider le secrétariat à organiser cette table ronde. Cela faciliterait la tâche du secrétariat. Je ne veux pas surcharger, je le répète, mais cela pourrait faire partie de ce document que nous allons présenter. En tout cas, nous avons besoin peut-être d'un comité d'organisation, quelque chose dans ce sens. En tout cas, savoir comment cela va s'articuler.

Pour conclure, je répète, nous n'avons pas besoin de prendre une décision maintenant. Nous sommes d'accord avec le concept général, mais bien sûr le diable se cache dans le détail.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Je ne voudrais pas que cela soit un débat. Je vois que les positions des uns et des

autres se complètent. Les positions du Chili et des États-Unis sont complémentaires. Je crois que le représentant du Chili n'a pas d'objection. Non, très bien. Pas d'objection. Alors nous allons procéder de cette façon si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Nous allons demander au secrétariat de présenter un document où il nous précisera les idées essentielles et de base. Nous allons mettre en place un groupe de travail auquel le représentant du Chili pourra bien sûr contribuer. Si vous n'y voyez pas d'objection, nous allons procéder de cette façon. Très bien. Nous allons maintenant passer au point suivant. Non, pardon, le représentant du Chili.

M. R. GONZÁLEZ-ANINAT (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Oui, très brièvement, Monsieur le Président. Je souhaitais remercier très sincèrement mon ami des États-Unis pour la confiance qu'il vient de témoigner à l'égard de son humble serviteur. Encore une fois, merci et nous sommes prêts à travailler avec lui sur cette question. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Nous allons poursuivre l'examen de l'ordre du jour. J'ai une liste d'orateurs sur le point 7, "Application des recommandations de la Troisième Conférence des Nations Unies, UNISPACE III". Le premier orateur sur ma liste au titre de ce point est le représentant de l'Ukraine, Mme Malysheva. Vous avez la parole, Madame.

Mme N. MALYSHEVA (Ukraine) [*interprétation du russe*] : Je vous remercie, Monsieur le Président. Monsieur le Président, l'année prochaine, en 2009, nous célébrerons les dix ans de la Conférence UNISPACE III. En 2009, nous allons procéder au deuxième examen, au bout de cinq ans, de l'application de ces recommandations. À cet égard, la délégation de l'Ukraine note avec satisfaction l'importance de cette évaluation annuelle au sein de notre Comité de cette question, à savoir "Application des recommandations d'UNISPACE III", ceci est tout à fait conforme à la résolution 59/2 de l'Assemblée générale en date du 20 octobre 2004.

Pour nous, le point de départ de cette analyse est la résolution intitulée "L'espace au seuil du nouveau millénaire", la Déclaration de Vienne sur les activités spatiales et le développement de la société humaine. Cette résolution détermine les principales priorités dans l'application des sciences et technologies spatiales. Au centre de ces priorités, la Conférence a placé le maintien et le renforcement du développement durable. Parmi les différents moyens d'y parvenir, différents moyens permettant d'utiliser les sciences spatiales aux fins du développement durable, nous retrouvons la formation, la santé, la surveillance de l'environnement, l'utilisation rationnelle de

l'environnement, la prévention et l'élimination des situations d'urgence, la prévention du changement climatique, etc.

La Conférence UNISPACE III s'est déroulée à un moment, lorsque la communauté internationale s'est rendue compte du problème du développement durable et le fait qu'il fallait préserver le développement durable en tant qu'une tâche prioritaire de l'humanité. À ce moment, il y a déjà eu deux sommets consacrés à l'environnement et au développement, la Conférence de Stockholm de 1972, et de Rio de Janeiro de 1992. La Conférence internationale sur l'environnement et le développement a préparé et présenté en 1987 à l'Assemblée générale, un rapport intitulé "Notre avenir commun", rapport qui détermine pour la première fois le développement durable en tant que développement qui non seulement satisfait les besoins de l'actualité, mais ne met pas en danger la capacité des générations futures à satisfaire leurs besoins.

Aujourd'hui, c'est cette définition qui est retenue et qui est reprise par les documents politiques et juridiques dans un grand nombre de pays. L'objectif essentiel du développement durable c'est d'arriver à un équilibre entre les trois principales composantes du développement : l'économie, l'écologie et le domaine social. Cet objectif global a été précisé dans la Déclaration du Millénaire de l'ONU, Déclaration adoptée à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Cet objectif fait partie des huit objectifs du développement consacrés par la Déclaration et les 191 membres des Nations Unies se sont engagés à atteindre ces huit objectifs d'ici 2015.

Monsieur le Président, notre délégation note avec satisfaction que la question de la protection du développement durable intéresse de plus en plus les différentes institutions du système des Nations Unies. Ces problèmes sont abordés sous différents aspects par des organismes tels que la Commission du développement durable, le Programme des Nations Unies sur l'environnement, le PNUE, le Département des questions économiques et sociales des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement, le PNUD, le Centre Habitat des Nations Unies, les institutions régionales telles que la Commission économique européenne, et d'autres organismes régionaux, sous-régionaux ou internationaux. En fait, chacun de ces institutions et de ces organismes contiennent aujourd'hui une section qui s'occupe précisément des questions de l'environnement et du développement durable. Le système des Nations Unies avec son potentiel et sa grande expérience dans différents domaines de la coopération internationale dispose d'une possibilité unique. L'Organisation des Nations Unies peut aider les

gouvernements à atteindre l'objectif du développement durable. Dans ce sens, il est important d'une part de garantir une intégration viable de toutes ces structures, et d'autre part, il importe de rappeler, de séparer les sphères de pouvoir et de coordination pour que chacun des maillons de cette chaîne organisationnelle du système des Nations Unies occupe son propre créneau, sans faire double emploi avec d'autres maillons mais en collaboration, atteindre l'objectif concerté du développement durable, ce qui était au centre de l'attention du document important Agenda 21.

Notre délégation se félicite des efforts déployés par le Comité pris en collaboration avec la CDD sur différents groupes thématiques, groupes de questions examinées chaque année par le Comité. À cet égard, je voudrais tout particulièrement remercier le secrétariat pour les documents très utiles qui nous ont été présentés par M. Hedman, documents qui d'une part contiennent des informations sur la contribution de notre Comité aux activités de la CDD, aux différentes utilisations des sciences et technologies spatiales pour réaliser les tâches figurant dans le groupe thématique du Comité pour la période 2008-2009, document A/AC.105/2008/CRP.3, dans ce document nous retrouvons également le plan à long terme de la Commission allant jusqu'à 2017, présenté par blocs thématiques pour une période de deux ans.

En analysant en particulier le groupe thématique des questions que s'est fixées la Commission pour la période 2010-2011, ma délégation estime que tous les problèmes du développement durable n'exigent pas forcément l'utilisation de la science spatiale au même niveau ou de même intensité. Notre Comité a un certain avantage par rapport aux autres structures du système des Nations Unies. En effet, le mandat du Comité est très précis, très spécifique, permettant ainsi d'éviter de faire double emploi avec d'autres structures du système des Nations Unies. C'est pourquoi la composante essentielle de notre travail est de déterminer les tâches permettant de préserver et renforcer le développement durable pour lesquels la science et la technique spatiales pourraient apporter la contribution la plus importante. Cette contribution pour le bloc thématique pour les années 2010-2011 est à notre avis dans le domaine du transport, notamment l'utilisation de la navigation par satellites.

Par ailleurs, un autre problème important pour le développement durable, la gestion des débris, exige une utilisation efficace. Il importe d'éviter la formation et la création des débris, notamment des débris toxiques et radioactifs. Il importe également d'aborder la question du

stockage ou de l'enfouissement si les autres moyens d'éviter la formation des débris s'avèrent impossibles. Dans ce domaine, je pense que les sciences spatiales peuvent apporter une contribution très concrète pour régler ce problème. C'est pourquoi dans la période 2010-2011, nous proposons de concentrer l'attention du Comité sur les questions qu'on retrouve dans tous les blocs thématiques du Comité et qui peuvent profiter de notre contribution, que ce soit le problème de la sécurité alimentaire qui a déjà été mentionné, que ce soit la question de l'utilisation des ressources naturelles et de la nature, que ce soit la question de l'utilisation des ressources en eau, des ressources forestières et l'utilisation des forêts, l'état de l'atmosphère, le changement climatique et la météorologie, la prévision et la prévention des catastrophes naturelles et technologiques et d'autres.

Par ailleurs, notre délégation estime que vu le caractère complexe du problème du développement durable, notamment le fait que cette question comporte une composante écologique importante, il serait utile de coordonner nos travaux de façon plus directe non seulement avec la Commission du développement durable mais également avec d'autres structures du système des Nations Unies, que ce soit le PNUE ou d'autres organes que j'ai mentionnés. Ceci notamment dans les domaines où le Comité a une compétence concrète et réelle qui pourrait être reprise par ces autres organisations et institutions. Ce type de coopération répondrait à l'esprit et à la lettre des recommandations d'UNISPACE III et d'autres instances internationales qui s'occupent du développement durable au Troisième millénaire. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je remercie Mme Malysheva de l'Ukraine pour cette intervention. Je vais maintenant donner la parole à M. Bahskaranarayana représentant de l'Inde. Vous avez la parole, Monsieur.

M. A. BHASKARANARAYANA (Inde) [*interprétation de l'anglais*]: Je vous remercie, Monsieur le Président. Un des principaux objectifs d'UNISPACE III était de renforcer les capacités des États membres notamment des pays en développement à utiliser les avantages de la recherche spatiale aux fins du développement économique et culturel. Aujourd'hui, les pays en développement doivent relever un certain nombre de défis afin d'améliorer leur agriculture, la gestion des ressources en eau, l'élimination de l'analphabétisme, donner une meilleure éducation à sa population et améliorer les services de santé publics. Dans ce contexte, la mise en œuvre et l'application des recommandations

d'UNISPACE III aidera directement les pays en développement à relever et aborder ces défis d'une façon plus efficace et plus rapide. Pour ce faire, les mesures pratiques définies par les équipes d'action doivent être appliquées afin de réaliser et obtenir des résultats concrets.

Monsieur le Président, nous appuyons pleinement les recommandations d'UNISPACE III du groupe de travail plénier du Sous-Comité scientifique et technique qui a demandé de cibler notre attention sur l'application des trois actions mentionnées dans le plan d'action identifié dans notre rapport à l'Assemblée générale, c'est-à-dire utiliser au mieux les avantages des capacités spatiales pour la gestion des catastrophes et utiliser au mieux les avantages des applications des systèmes globaux de navigation par satellites et renforcer la mise en place des capacités aux sciences spatiales.

Nous pensons que les pays développés peuvent regrouper toutes les ressources nécessaires et disponibles pour permettre à certains pays en développement de lancer des programmes d'applications spatiales qui se sont avérés utiles dans d'autres pays en développement. Cela serait la meilleure façon d'appliquer les recommandations d'UNISPACE III de façon synergétique.

Monsieur le Président, les récentes catastrophes naturelles qui ont frappé le Myanmar et la Chine, une fois de plus nous ont rappelé que nous avons besoin d'un système spatial qui pourrait aborder la question de la gestion des catastrophes de façon efficace et à temps. Nous pensons que la création de SPIDER a été tout à fait appropriée. Nous pensons que la Charte internationale sur l'espace et les catastrophes majeures est une initiative concrète et a contribué de façon significative à évaluer les catastrophes et à lancer les activités d'urgence. Il est encourageant de noter que la Charte a été activée plusieurs fois dans le passé et qu'elle a apporté un soutien valable. La Charte mérite tout le soutien des États membres des Nations Unies et des organisations qui sont à même de contribuer aux objectifs de la Charte.

Ma délégation, Monsieur le Président, est prête à participer et à contribuer activement aux débats et aux activités au titre de ce point "Application des recommandations d'UNISPACE III" afin d'arriver à des résultats concrets dans ce domaine. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je vous remercie, M. le représentant de l'Inde. Je vais donner la parole au représentant du Japon, M. Yamada. Vous avez la parole, Monsieur.

M. H. YAMADA (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, au nom de ma délégation j'ai l'honneur de vous présenter les activités du Japon liées à l'application des recommandations d'UNISPACE III.

Monsieur le Président, le Japon a participé activement et a contribué à un certain nombre d'équipes d'action créées dans le cadre de l'application des recommandations d'UNISPACE III adoptées en 1999. Le Japon a été le président du groupe de l'équipe d'action n° 17, "Renforcer la mise en place des capacités par le développement des ressources humaines et budgétaires", par les débats sur l'éducation spatiale, les campagnes de sensibilisation, pendant le Forum Asie-Pacifique des agences spatiales, ASRAF, le Japon a appuyé les activités mettant l'accent sur l'importance des sciences et technologies spatiales et leur application aux fins du développement durable, afin de garantir le soutien du public notamment pour renforcer l'intérêt des générations futures.

Au cours des dernières années, les activités d'éducation spatiale sont devenues une des principales activités de l'APSAF. Le troisième événement de l'APSAF s'est déroulé en novembre dernier en Inde à Bangalore pendant la quatorzième session de l'APSAF. Cet événement a bénéficié de la participation d'un grand nombre d'étudiants de la région. Un concours d'affiches a également été organisé.

Le groupe de travail de l'APSAF a également examiné les moyens d'améliorer la formation et l'éducation des jeunes dans le cadre des activités spatiales, et notamment comment présenter des matériaux spatiaux dans les écoles pour que cette éducation soit plus intéressante et plus interactive. Nous allons poursuivre ces activités pour stimuler l'intérêt chez les jeunes dans les activités spatiales et les inciter à développer les visions d'avenir.

Pour ce qui est de l'éducation dans le domaine de l'observation de la Terre, la JAXA considère l'éducation spatiale et les ressources humaines importantes et contribue à la formation et à la promotion des applications de télédétection et ceci dans le cadre de projets pilotes mis en œuvre en Thaïlande et en Indonésie.

Je voudrais maintenant vous expliquer les activités récentes du Japon liées à la mise en œuvre des recommandations des équipes d'action. Pour ce qui est du point 1 d'UNISPACE III, "Le développement d'une stratégie mondiale d'évaluation de l'environnement", le Japon a contribué à la mise en œuvre de ce plan de dix ans

en tant que membre du Comité exécutif du GEO. Afin de promouvoir les activités de télédétection dans la région Asie-Pacifique, l'APSAF a poursuivi l'échange d'informations et a formulé des propositions concrètes afin de promouvoir les activités de coopération dans le domaine des technologies spatiales.

Pour ce qui est du point 10, "Amélioration de l'accès universel et la compatibilité des systèmes de navigation et de positionnement spatial, GNSS", le Japon participe au Comité international des systèmes mondiaux de navigation par satellites, ICG. Nous cherchons à promouvoir la coopération dans le domaine de la compatibilité et l'interopérabilité du GNSS, conformément au plan de base pour la promotion de l'utilisation des informations géospaciales qui est basé sur la loi fondamentale pour la promotion et l'utilisation des informations géospaciales adoptée par le Parlement en 2007, et qui a été approuvée par le Cabinet des ministres en avril dernier.

Nous avons mis au point également le système de satellites quasi-salutiques et le satellite de transport plurifonctionnel qui utilisent des systèmes GPS. Le QZSF comporte plusieurs satellites avec des orbites fortement inclinées et des périodes géosynchrones. À tout moment, au moins un des satellites du QZSF est situé au-dessus du Japon. À la différence des satellites géostationnaires, ce satellite peut transmettre des signaux sans obstruction dans les zones urbaines ou montagneuses car les satellites restent au-dessus des montagnes à tout moment. Par ailleurs, le système utilisé en parallèle avec le GPS, permet d'accroître la couverture du GPS, permet de mieux utiliser ce système GPS et d'une façon générale, fournit des informations sur l'emplacement plus précis que dans le passé. Le QZSF est accessible également en Asie de l'Est et en Océanie. La recherche sur le système de positionnement doit accroître les avantages pour les usagers du GPS et promouvoir une utilisation plus sophistiquée pour les systèmes de positionnement futurs.

L'année dernière, nous avons présenté une performance d'augmentation du GPS, à savoir le service MSAS couvrant l'aviation civile. Le système d'augmentation basé par satellite SBAS, tel que le système WAAS géré par les États-Unis, le système EGNOS utilisé par l'Europe et le MSAS sont interopérables et peuvent être utilisés dans un aéronef équipé avec les mêmes instruments. En développant un plus grand niveau d'interopérabilité et en améliorant la performance du système, nous garantissons des services de meilleure qualité.

Pour ce qui est du point 7, "Application d'un système mondial intégré pour gérer les catastrophes naturelles et les efforts de prévention", le Japon

collabore étroitement avec le projet Sentinelle-Asie en collaboration avec les pays de la région Asie-Pacifique. Par ces activités, nous apportons notre contribution au projet SPIDER.

Pour ce qui est de la gestion des ressources naturelles de la Terre, une prévision météorologique et climatique améliorée et les objets géocroiseurs, nous allons appuyer et participer à l'application de la Déclaration de Vienne dans la mesure où nos ressources limitées nous le permettent. Nous pensons que les recommandations d'UNISPACE III peuvent être appliquées en collaboration avec les autres pays membres du COPUOS, l'ONU et les autres organisations internationales. Nous pensons qu'avec les pays de la région Asie-Pacifique, le Japon peut jouer un rôle essentiel pour renforcer les activités dans le cadre de l'APSAF et renforcer les relations entre l'APSAF et les modalités internationales telles que la RESAP et l'ISDR. Merci.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je vous remercie, M. le représentant du Japon. Je vais maintenant donner la parole à M. Mohammed du Nigeria.

M. S.O. MOHAMMED (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, ma délégation remercie le secrétariat pour le travail réalisé en réponse à la résolution 62/217 de l'Assemblée générale qui demande au Comité d'appliquer les recommandations d'UNISPACE III et contribue également aux activités de la CDD dont l'objectif essentiel est de créer justement une synergie entre ces deux commissions. Comme nous le savons, l'objectif du groupe thématique pour la période 2008-2009 est l'agriculture, le développement rural, la terre, la désertification, la sécheresse et l'Afrique. Alors que le secrétariat est encouragé à fournir des informations précises à la CDD, nous devons poursuivre les efforts ici au sein du Comité à appliquer les questions thématiques spécifiques liées au plan d'application de l'UNISPACE III+5. Nous n'oublions pas que nous devons poursuivre certaines questions intersectorielles du plan de travail pluriannuel qui comprennent des éléments tels que le changement du mode de consommation, l'élimination de la pauvreté, la protection des ressources naturelles ainsi que le développement durable de l'Afrique. Le Nigeria souhaite souligner l'importance que nous attachons à la capacité des États membres, notamment dans les pays en développement à exploiter l'avantage énorme que représente l'utilisation des données géospatiales et spatiales pour la promotion du développement durable.

L'année dernière, le Nigeria a commencé l'application du projet GNSS, y compris

l'infrastructure technique pour la collecte de données géospatiales provenant de l'espace. Actuellement, la NASDRA poursuit la phase d'exécution de ce projet important lié au GNSS. L'objectif est de profiter de tous les systèmes par satellites pour la navigation, la formation et autres services utiles pour promouvoir le tourisme, l'aviation civile, l'agriculture et la sécurité.

Par ailleurs, le Nigeria propose de créer le système pour l'augmentation basée par satellite, ainsi que le différentiel maritime pour les zones maritimes et le système différentiel GNSS pour la cartographie régionale. Nous avons participé aux campagnes de sensibilisation du public nigérien sur le GNSS par le biais d'ateliers, de séminaires et de conférences. Nous avons mis en œuvre un projet de cartographie de l'utilisation des terres au Nigeria à l'échelle de 1 à 10 000^e, en utilisant les données NIGERSAT-1. Avec une augmentation de la population et de l'interaction homme/environnement, le défi que nous devons relever c'est d'évaluer les changements de notre couverture et l'utilisation des terres au cours des 13 dernières années. L'objectif est de remettre à jour et d'actualiser nos connaissances sur les différentes caractéristiques terrestres dans les domaines de l'agriculture, l'environnement et autres types de couverture végétale au Nigeria. Cela permettra de mieux prévoir notre développement économique et social.

Suite au lancement de NIGERSAT-1, l'Agence spatiale du Nigeria, en collaboration avec les institutions internationales et nationales, a procédé à différentes études qui comprennent l'évaluation du déboisement son implication sur la biodiversité au Nigeria, le développement de la télédétection et un modèle de prévisions GIS pour la désertification dans le nord-ouest du Nigeria, le développement de télédétection et l'alerte précoce pour la sécurité alimentaire portant sur 23 cultures et l'installation et l'utilisation d'un transmetteur d'images à haute résolution qui a les capacités de télécharger les données en temps réel, provenant de la NOAA, Administration atmosphérique et océanographique des États-Unis. Les données ont été utilisées à des fins agricoles et de recherche.

Voilà quelques initiatives adoptées par le Nigeria dans son effort d'appliquer les recommandations d'UNISPACE III. Nous demandons à ce que le Comité poursuive l'application des recommandations d'UNISPACE III conformément au programme thématique adopté.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je vous remercie, M. Mohammed du Nigeria pour cette présentation. Nous avons entendu le dernier orateur sur ma liste au titre de ce

point de l'ordre du jour. Est-ce qu'il y a une autre délégation qui souhaite intervenir à ce stade sur ce point 7 de l'ordre du jour ? Je vois le représentant de la Belgique. Vous avez la parole, Monsieur.

M. C. DOOMS (Belgique) : Je vous remercie, Monsieur le Président. J'aurais voulu poser une petite question concernant la Conférence mondiale. C'est une question qui nous est posée souvent en Belgique et je me rends compte que nous n'avons pas la réponse exacte à offrir à ceux qui nous la posent. J'aurais voulu savoir quelle était la politique en matière d'organisation de ces conférences. J'ai personnellement participé à la Conférence de 1999, je crois comprendre qu'environ tous les 15 ans, *grosso modo*, une telle conférence est tenue. Quand on voit toute la discussion que nous avons aujourd'hui sur les résultats et sur la poursuite des objectifs qui sont fixés par ces conférences, est-ce qu'il ne serait pas mieux de se fixer aussi un rendez-vous pour l'édition qui suit, de manière à ce que tout ce programme puisse trouver son accomplissement ou en tout cas, se voir examiné dans le cadre de la conférence suivante ?

À cet égard, je crois que vous conviendrez avec moi que 15 ans dans le domaine spatial, c'est assez énorme. Nous nous posons aussi la question en Belgique de savoir s'il n'était pas utile ou opportun de fixer des conférences à des termes peut-être un peu plus courts, par exemple tous les dix ans. Parce que ça donne quand même une visibilité géospatiale tout à fait inégalable. Je veux dire, quand vous avez une conférence au niveau des Nations Unies avec une telle répercussion mondiale, ça ne veut pas dire qu'il faut la faire tous les cinq ans, ça nous semblerait sans doute beaucoup trop exagéré, mais peut-être qu'un terme de dix, douze ans. Et surtout, surtout, en fixant déjà à chaque fois le rendez-vous pour la session qui suit. Parce que c'est ça qui nous manque dans la visibilité que nous avons avec UNISPACE III, c'est la vision sur le prochain rendez-vous.

J'aurais voulu poser la question de savoir quelle était la politique suivie pour l'organisation de ces conférences et qui décide de l'organisation de ces conférences ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je pense que votre question est une question tout à fait pertinente et je vais vous livrer une réflexion personnelle. Le secrétariat pourra également faire ses propres observations s'il le souhaite. Je pense que vous avez tout à fait raison, et vous avez raison sur un point fondamental. La question spatiale est une question qui évolue très rapidement ce qui fait que les sentiments qui s'étaient dégagés lors de la préparation d'UNISPACE III, ne respectent pas toujours la

rapidité avec laquelle les choses évoluent. Mais les conférences des Nations Unies et les Nations Unies en général, prévoient des mécanismes de révision, des mécanismes qui sont en quelque sorte des baromètres qui permettent de mesurer la mise en œuvre des recommandations. La communauté internationale en général accorde une grande attention aux résultats les plus tangibles des décisions qui ont été prises. C'est sur cette base que l'on fixe un nouveau calendrier pour la prochaine conférence.

Je suis d'accord avec vous, 15 ans c'est beaucoup. Cinq ans, ce n'est peut-être pas assez. Il faudrait trouver une solution intermédiaire. Je pense que l'élément central c'est l'Assemblée générale des Nations Unies. De cette façon, on pourrait avoir une vision d'ensemble car il ne faut pas perdre de vue le fait que ce Comité est composé par une partie des membres de l'Assemblée générale. Je pense qu'il est très important d'avoir un sentiment véritablement général. Je pense qu'il est très important effectivement de ne pas laisser passer trop de temps. Il faudrait effectivement faire en sorte que nous puissions disposer d'une majeure clarté. Si l'on arrête une date spécifique, cela permettra peut-être d'obtenir une réaction positive, cela permettra une mise en œuvre plus rapide. Je pense que lorsque l'on parle de plan d'action, je pense que les résultats ont été très concrets. Les résultats n'ont pas été complets pour autant, mais il y a eu des résultats, il y a eu progrès en la matière.

Je ne sais pas si le secrétariat a des observations à faire à ce sujet. Le secrétariat fait toujours preuve de prudence. Le secrétariat préfère attendre avant de réagir, mais je pense qu'il s'agit d'un sujet qui mérite réflexion et je pense effectivement qu'il faudra absolument revenir sur cette question. Je vous remercie pour ces observations.

Nous allons maintenant mettre fin à l'examen du point 7 de l'ordre du jour. Il s'agit juste d'une suspension. Nous reviendrons sur ce point un petit peu plus tard. Nous attendrons d'être saisis du résultat des consultations des tables rondes de la IV^e Commission.

Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-cinquième session (point 8 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous allons par conséquent passer à l'examen du point 8 de l'ordre du jour, "Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-cinquième session". Je voudrais faire savoir aux différentes délégations que le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le rapport de la réunion interinstitutions

des Nations Unies sur les activités concernant l'espace extra-atmosphérique sur la vingt-huitième session, document A/AC.105/909 et le rapport du Secrétariat général sur la coordination des activités relatives à l'espace extra-atmosphérique dans le système des Nations Unies, orientations et résultats prévus pour la période 2008-2009, document A/AC.105/910. Je voudrais faire savoir au Comité que le Président de la réunion interinstitutions, M. Francesco Pisano, d'UNISAT/UNITAR, participe aujourd'hui à nos travaux et il pourra nous transmettre des informations sur la vingt-huitième session de la réunion interinstitutionnelle qui s'est tenue à Genève du 16 au 18 janvier. Je vais par conséquent donner la parole à M. Pisano. Est-ce que M. Pisano est là ? Bonjour et bienvenue M. Pisano, vous avez la parole.

M. F. PISANO (UNOSAT/UNITAR)
[interprétation de l'espagnol] : Merci, Monsieur le Président. *[interprétation de l'anglais]* : D'emblée, je voudrais vous féliciter au nom du Directeur de l'UNITAR pour votre élection à la Présidence de ce Comité. Je voudrais également féliciter vos co-Présidents, et je voudrais également une fois de plus féliciter Mme Othman pour son élection récente à la direction du Bureau des affaires spatiales. Je remercie le Bureau des affaires spatiales qui a préparé le rapport que je vais vous lire.

Mesdames et Messieurs, la Réunion annuelle interinstitutions des Nations Unies sur les activités spatiales sert le point focal pour la coopération et la coordination interinstitutions des activités spatiales. Cette année, la vingt-huitième session de cette réunion s'est tenue à Genève du 16 au 18 janvier et a été accueillie par l'UNITAR et son programme opérationnel des applications spatiales. Les représentants de 11 entités des Nations Unies ont participé à cette réunion interinstitutions. La Réunion a examiné et a approuvé le rapport des activités de la Réunion interinstitutions et le rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies. Ces deux rapports vous ont été distribués. Les deux rapports ont été examinés par le Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante-cinquième session. J'ai le plaisir de vous informer que certaines délégations ont exprimé leur satisfaction à l'égard de ces rapports et des progrès réalisés dans les domaines de la coopération et de la coordination interinstitutions. Les rapports vous sont maintenant présentés.

Au début de la Réunion, les représentants des entités participantes des Nations Unies ont présenté leurs activités et leurs projets pour 2008-2009, soulignant les activités qui ont besoin et qui profitent d'une coopération et de la coordination interinstitutions. Les participants ont également été

informés des activités du COPUOS et de ses organes subsidiaires, notamment pour ce qui est des questions liées à la coordination interinstitutions. Dans ce contexte, la Réunion a décidé de contribuer aux activités du Comité, notamment à l'appui de la contribution du Comité aux activités de la CDD et l'application des recommandations d'UNISPACE III.

Au cours des débats, on a identifié également un certain nombre d'éléments essentiels concernant notamment la coopération et la coordination. La Réunion a reconnu les avantages de ces réunions interinstitutions en tant que mécanisme central des Nations Unies pour la coordination des activités liées à l'espace et ses liens importants au COPUOS. La Réunion a également examiné sa structure de présentation du rapport actuel ainsi que des propositions d'amélioration. Vu l'importance accrue des technologies et des applications spatiales, la Réunion souhaite rétablir un lien avec l'organe de coordination des systèmes des chefs exécutifs des Nations Unies. J'y reviendrai.

La Réunion a également décidé de renforcer la contribution apportée par les entités des Nations Unies à la mise en œuvre de l'UNSDI qui est un cadre global d'informations géospatiales décentralisées qui facilite la prise de décision à différents niveaux en facilitant l'accès et la dissémination des données et services géospatiaux de façon rapide et sécurisée. L'UNSDI a été mise au point par les membres du groupe de travail sur l'information géographique et au titre du point 13 de l'ordre du jour, c'est-à-dire "Coopération internationale pour promouvoir l'utilisation des données géospatiales de sources spatiales pour le développement durable", au titre de ce point, un représentant du secrétariat du groupe de travail sur l'information géographique fera une présentation technique.

La Réunion a également examiné l'utilisation accrue des biens spatiaux à l'appui de la gestion des catastrophes et l'utilisation optimale des systèmes actuels existants, c'est-à-dire la Charte spatiale et les outils et programmes existants des Nations Unies, notamment le nouveau programme SPIDER. La Réunion a noté qu'entre 2003 et 2007, les Nations Unies ont activé la Charte 44 fois. En 2007, la Charte a été activée 11 fois par le Bureau des affaires spatiales avec l'appui de l'UNOSAT pour répondre aux catastrophes naturelles et technologiques. Le système des Nations Unies est ainsi l'utilisateur collectif unique le plus important de la Charte spatiale internationale et le principal usager des services d'information géographique provenant des satellites.

La Réunion a également noté les progrès réalisés dans le cadre du GEO et du GEOS. Il a été

décidé de renforcer les contributions apportées par les entités des Nations Unies au GEOS et d'utiliser au mieux ses avantages afin de renforcer la capacité des Nations Unies. La Réunion interinstitutions en tant que mécanisme de coordination essentiel du système des Nations Unies, en charge des activités spatiales, a estimé que la Réunion interinstitutions fournirait une plateforme de consultations entre les différentes entités des Nations Unies pour ce qui est du GEO et du GEOS, et que ces réunions étaient très utiles pour consulter le secrétaire du GEOS qui était présent à la Réunion à Genève.

Je voudrais également noter que la Réunion a décidé de présenter un rapport sur les avantages des technologies et applications spatiales pour promouvoir le développement durable en Afrique. Ce rapport devrait être préparé pour la Troisième Conférence des dirigeants africains chargés des sciences et technologies spatiales aux fins du développement durable qui se tiendra en Algérie en 2009. La session informelle s'est tenue en l'après-midi du 18 janvier 2008, avec comme thème "Le partenariat public/privé et les approches de financements novateurs pour promouvoir l'utilisation des technologies spatiales et ses applications". Les représentants de huit entités des Nations Unies, y compris le Président du COPUOS, ont participé à cette session inaugurale.

Le Bureau des affaires spatiales a présenté les activités liées au partenariat public/privé et des approches de financements novateurs. Le secrétariat de la stratégie internationale de réduction des catastrophes a présenté différents exemples de partenariats public/privé et certains de ces partenariats ont été présentés par la Commission économique pour l'Afrique qui a présenté des exemples dans le cadre du projet de référence géodésique en Afrique et par l'UNITAR/UNOSAT qui a illustré le partenariat et les approches de financements novateurs.

La stratégie de cette infrastructure des données spatiales des Nations Unies dont j'ai déjà parlé a également été présentée par le Président actuel de l'UNHCR. Les présentations ont été faites également différentes activités spatiales et toutes ces présentations sont disponibles sur le site Internet consacré à la coordination des activités spatiales du système des Nations Unies. Je vous invite à proposer des thèmes au secrétariat pour la session informelle d'une demi-journée que nous allons organiser cette année à Vienne. Vos propositions seront examinées avec les points focaux de cette réunion interinstitutions afin de choisir les thèmes qui pourraient intéresser le Comité et les entités du système des Nations Unies.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, je voudrais maintenant revenir sur la

question du renforcement du rôle de la Réunion interinstitutions en tant que mécanisme central des Nations Unies pour la coordination des activités spatiales. La Réunion a examiné sa structure actuelle de présentation des rapports et a décidé qu'il était utile et souhaitable de faire rapport directement au COPUOS. Je voudrais souligner que le Sous-Comité scientifique et technique a déjà pris note de cette demande au début de l'année. Il s'agit d'accroître les liens directs entre la Réunion et le COPUOS afin de renforcer la coordination et la coopération entre les deux organes. Nous nous sommes également engagés à accroître les consultations intersessions afin de créer un environnement interinstitutions constructif et stable.

J'ai terminé mon rapport sur la vingt-huitième session de la Réunion interinstitutions. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je voulais remercier M. Pisano pour cette déclaration et je voudrais également dire que le Comité et les Sous-Comités estiment qu'il est nécessaire de renforcer les liens entre ces différents organes. Nous souhaitons avoir des contacts réguliers, nous souhaitons en arriver à une majeure coordination et nous souhaitons mieux comprendre ce qui est en train d'être fait, car il importe de tirer tous les bénéfices possibles des initiatives que vous réalisez. Effectivement, nous devrions commencer à réfléchir sur cette question. Je voudrais également faire savoir aux délégués que le Sous-Comité scientifique et technique, dans le cadre de sa quarante-cinquième session, avait constaté que la Réunion interinstitutions avait convenu qu'il était peut-être important de présenter des rapports au COPUOS et de rapprocher les dates de ces réunions annuelles et des sessions du Comité. Par exemple, la dernière question de mobilisation des fonds est une question décisive et je pense que de nombreuses délégations souhaiteraient savoir le résultat des débats sur ce sujet.

Vous nous demandez également de réfléchir sur les différents thèmes, sur les thèmes appropriés pour les réunions informelles. Je pense que tous ces sujets pourraient faire l'objet d'une réflexion et nous reviendrons sur ces thèmes un petit peu plus tard.

Est-ce qu'il y a des observations sur ce point ? Ce n'est pas le cas. *Il en est donc ainsi décidé.* Et je voudrais encore une fois remercier M. Pisano pour sa déclaration.

Nous allons maintenant passer à la liste d'orateurs. Il n'y a pas d'orateur inscrit sur la liste. Nous allons par conséquent passer aux exposés techniques. Il nous reste juste assez de temps pour entendre ces trois exposés techniques. Je vais donc

donner la parole à M. Thomas Bogdan de l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère des États-Unis, qui va nous parler de la coopération internationale dans le domaine de la prévision météorologique spatiale. M. Bogdan, vous avez la parole.

M. T. J. BOGDAN (Administration nationale des océans et de l'atmosphère des États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, alors que le XXI^e siècle vient de débiter, nous nous trouvons immergés dans une économie mondiale qui repose sur l'utilisation et l'exploitation de technologies de pointe, technologies de pointe telles que le système de navigation par satellite, des télécommunications, des systèmes de surveillance par satellite, de reconnaissance et de télé-médecine, des technologies de pointe comme par exemple la fabrication de microgravité ou encore comme les réseaux de fourniture d'énergie et de distribution. Tout cela constitue la base de notre sécurité, de notre survie et de notre sécurité nationale. Ces progrès sont accompagnés d'une nouvelle vulnérabilité. Nous sommes vulnérables aux conditions qui évoluent très rapidement dans l'espace, c'est ce que l'on appelle la météorologie spatiale.

La météorologie a le potentiel d'interrompre les services et de détruire les biens ici sur Terre et dans les océans et la météorologie a également le même potentiel. Dans le cadre de l'Organisation météorologique mondiale, les pays du monde partagent les connaissances, les données et les capacités de prévision afin de pouvoir faire face aux impacts négatifs de la météorologie et afin d'améliorer la condition humaine. Je pense que nous devons faire de même pour l'environnement spatial. Nous devons partager les connaissances, les données, les capacités de prévision de la météorologie spatiale, et nous devons renforcer les capacités internationales afin de réduire l'impact non voulu et l'impact qui peut être dévastateur des tempêtes dans l'espace et dans l'environnement spatial proche de la Terre.

Qu'est-ce que l'on entend par météorologie spatiale ? Notre météo spatiale provient du soleil, l'étoile la plus proche, et prend la forme de photons ou de rayonnements solaires. Vous pouvez le voir ici sur votre gauche. Cela signifie des essaims de particules chargés qui voyagent à la vitesse de la lumière et cela signifie éjection de montants importants de matériels ionisés et magnétisés ou de plasmas de l'atmosphère extrasolaire comme vous pouvez le voir sur votre droite. Vous voyez ces éjections de masses du soleil qui est le disque au centre, et vous avez un grand disque autour et vous voyez comment la comète se déplace. Les courtes longueurs d'ondes des rayonnements

électromagnétiques ionisent l'atmosphère supérieure de la Terre entre 60 km et 1 000 km au-dessus de la surface créant une couche que l'on appelle la ionosphère. Vous avez également les nuages de plasmas magnétisés qui produisent des tempêtes géomagnétiques et des aurores merveilleuses. Ces particules énergétiques créent des conditions non saines et des conditions qui peuvent être mortelles pour l'électronique spatiale et pour la bionique spatiale et pour les explorateurs spatiaux.

Quels sont les véritables risques de la météorologie spatiale ? La ionosphère, vous pouvez le voir sur votre gauche, a un impact sur les systèmes de navigation par satellite et sur la précision de ces systèmes, car l'impact c'est un retard et ce retard peut être interprété comme une erreur de position. Cela a un impact également sur les communications de haute fréquence en deçà de 30 MHz parce que cela produit des absorptions et une diffusion à travers la [*inaudible*]. Vous avez également les débris en orbite, parce qu'il y a des problèmes avec le satellite, des problèmes de réchauffement du satellite et tout porte à croire que cela peut également contribuer au changement climatique. Les rayonnements et les tsunamis spatiaux ont un impact sur la santé des satellites, sur les capacités des réseaux électriques à transférer l'énergie et à opérer les générateurs et les capacités du trafic aérien à suivre les routes transpolaires pour réduire les temps de voyage et pour limiter et endiguer les coûts de combustibles. Cela a un impact également sur les stations spatiales.

Les technologies de pointe dont nous dépendons sont particulièrement vulnérables à la météorologie spatiale. Comme les ouragans et les cyclones, la météo spatiale a une variabilité saisonnière, mais la longueur d'une saison solaire est environ de 11 à 12 ans et la fréquence de tempêtes solaires graves est proportionnelle à ce que l'on appelle le nombre sunspot. Depuis 2000, l'activité solaire a diminué alors que l'utilisation de technologies à base spatiale, de technologies de pointe, a augmenté. L'activité solaire va changer sous peu. La fréquence et la gravité d'événements météorologiques spatiaux extrêmes va commencer à augmenter avec un maximum d'activités prévues en 2012 environ. Compte tenu de tous les prestataires de services qui utilisent ces technologies, est-ce que ces prestataires de services sont prêts aux changements qui vont intervenir dans la météorologie spatiale ? Heureusement, il existe une collaboration internationale en matière de prévision météorologique spatiale. Les services d'environnement spatiaux internationaux sont une confédération de 12 centres de prévision et d'alerte régionaux. Ces centres partagent des données et ont des services spécialisés afin d'éviter les doubles

emplois. Mais les centres individuels sont en sous effectif et ne disposent pas des ressources suffisantes pour faire face aux besoins croissants des clients et des parties prenantes. Ce que l'on peut dire c'est que le centre le plus important c'est le Centre de prévisions météorologiques spatiales qui se trouve à Boulder au Colorado qui dispose d'un budget annuel de 6 millions de dollars par an et qui dispose de 50 employés à plein temps.

Les services qui exigent des prévisions spatiales permettront une collaboration internationale majeure. En 2008, il n'y avait que huit vols transpolaires expérimentaux. Mais à la fin 2008, il y aura plus de 8 000 vols commerciaux qui passeront par la région polaire et ces vols sont gérés par des contrôleurs aériens dans des pays qui se trouvent au bord du cercle arctique. À une latitude de 80°, la communication satellitaire n'est pas disponible, par conséquent la perte ou la dégradation de la communication à haute fréquence à cause d'événements météorologiques peut faire que ces routes ne seront plus disponibles.

Même si la météorologie spatiale, météorologie mondiale, il y a également des variations régionales importantes. Le fait de disposer de données en temps réel du pôle vers l'Équateur est nécessaire pour évaluer avec précision l'état actuel de l'environnement spatial. La dispersion géographique des membres du COPUOS constitue un potentiel bienvenu qui permettra de couvrir et de disposer de toutes les données nécessaires concernant la météorologie spatiale. Sous les auspices de l'Année héliophysique internationale, plus de 50 nouveaux instruments ont été installés ou seront installés en Afrique. Pour ce qui est des régions de l'Équateur, ces régions sont des régions qui connaissent une scintillation ionosphérique très dynamique et très déterminante et par conséquent une surveillance accrue du GPS sur l'Afrique sera particulièrement utile et aidera à la navigation et aux activités de positionnement dans cette région.

La coopération internationale peut également aider à recueillir des informations particulièrement utiles en provenance des satellites. L'explorateur avancé de la NASA, ACE, est la seule source d'information en temps réel de tsunamis spatiaux dirigés du Soleil vers la Terre. Il faut environ une heure pour qu'une tempête solaire qui approche aille de l'ACE vers la magnétosphère terrestre. Avec l'ACE, nous pouvons disposer de ces informations une heure à l'avance ce qui est très important pour réagir. Vous avez ici une photographie du temps qui s'écoule. Vous avez une douzaine de satellites commerciaux qui se trouvent en orbite géostationnaire et vous avez les petits points qui représentent le satellite géostationnaire et

vous avez également les étoiles qui se déplacent dans le ciel.

L'orbite géostationnaire accueille la majorité des biens commerciaux dans l'espace avec une valeur combinée qui dépasse les 70 milliards de dollars. Les services satellitaires ont vu leurs capacités renforcées et ont vu également une augmentation de la couverture internationale depuis 2000. En accueillant des charges payantes sur les satellites commerciaux, le secteur privé peut accroître nos informations sur l'environnement spatial car ils souhaitent protéger leurs biens et ils souhaitent également assurer la continuité de leurs opérations.

Comment pouvons-nous mieux travailler ensemble afin de protéger notre technologie de pointe et afin de disposer de plus d'informations météorologiques spatiales? Nous pouvons travailler ici dans le cadre du COPUOS, nous pouvons travailler dans le cadre du Comité international sur les systèmes de navigation par satellites et nous pouvons travailler dans le cadre de l'Organisation météorologique mondiale qui est basée à Genève.

Comment pouvons-nous travailler ensemble pour accroître notre préparation et pour sauvegarder l'économie mondiale? Premièrement, il faut partager les produits, les services et les compétences météorologiques spatiales. Il faut un échange de données en temps réel à travers les réseaux régionaux et les instruments qui se trouvent dans le monde entier. Il faut mettre en place également des réseaux de coopération afin de continuer à surveiller les informations météorologiques spatiales qui sont diffusées par des balises et afin de mener à bien des recherches communes.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, nous avons pour devoir de forger un nouvel avenir pour l'humanité, et la météorologie spatiale est une activité fondamentale pour appuyer la technologie de pointe et constitue la base de notre nouvelle prospérité économique et la base de la coopération internationale.

En conclusion, je voudrais vous demander d'examiner avec attention la façon dont le COPUOS pourrait jouer un rôle de chef de file et pourrait faire en sorte que nous puissions disposer de toutes les informations météorologiques spatiales lorsque nous en avons besoin. Je voudrais vous remercier pour l'occasion qui m'a été donnée de faire cet exposé ici aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je voudrais remercier M. Thomas Bogdan de la Direction de l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère pour sa

coopération et pour son exposé sur les prévisions météorologiques spatiales. Je voudrais juste faire une observation. Vous avez parlé de sujets particulièrement importants pour le Comité et je suis convaincu que le COPUOS va revenir sur ces sujets afin que le Comité puisse jouer un rôle de chef de file comme vous venez de l'indiquer. Vous avez fait un diagnostic de la situation, vous avez présenté des solutions et pour cela nous vous remercions.

Je donne maintenant la parole au deuxième intervenant. Il s'agit de Mme Hélène Diane Dage de la Commission européenne, et son exposé portera sur la politique européenne spatiale. Vous avez la parole, Madame.

Mme H. D. DAGE (Commission européenne) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous félicite pour votre élection à la Présidence du COPUOS. Je voudrais également remercier et féliciter le Président sortant M. Brachet pour la contribution qu'il a apportée aux activités du COPUOS et sa contribution de façon générale aux objectifs que nous partageons dans le domaine de la recherche spatiale. Je vous présenterai aujourd'hui la politique spatiale européenne qui est une initiative récente pour l'Europe. Le document a été adopté en avril 2007 en collaboration entre l'Agence spatiale européenne et la Commission et a été rédigé pour promouvoir le développement spatial et pour utiliser les compétences des différentes agences spatiales et de les faire correspondre avec les besoins des usagers et de les coordonner avec les différentes politiques européennes.

La première Politique spatiale européenne présente une identité aux États et souligne que l'espace nous permet de comprendre la fragilité de notre système planétaire et des inter-réactions complexes. Ceci est lié bien sûr au changement climatique et aux autres problèmes que nous avons rencontrés, pour ce qui est des inondations et autres.

L'espace nous permet d'aborder différents défis du XXI^e siècle. C'est un outil très important pour une économie basée sur les connaissances. Les systèmes spatiaux permettent d'améliorer les prévisions météorologiques et donnent de nouvelles possibilités en matière d'éducation et de télémédecine. Ils sont indispensables dans différents domaines de l'économie, les systèmes de communication entre autres, mais également pour les réseaux électriques et des réseaux financiers qui dépendent essentiellement des données satellitaires. Les communications par satellites apportent des avantages à tout le monde. Si par accident les capacités de télécommunications ne marchaient pas, cela aurait un impact direct sur la vie de tous les citoyens. Car cela permet de mettre à la disposition

la télévision haute définition ainsi que des bandes larges dans les zones rurales et éloignées.

L'espace contribue également à une société basée sur les connaissances permettant de mieux comprendre notre planète, ses origines et son environnement. L'espace permet de contribuer à une cohésion et à une identité européenne communes. L'espace est également un outil important à l'appui de la politique européenne extérieure, notamment dans le domaine de l'aide humanitaire, le développement durable et les politiques du développement.

Quels sont les objectifs stratégiques de cette Politique européenne de l'espace ? Il s'agit de développer et d'exploiter les applications spatiales servant les objectifs de politique publique de l'Europe et en répondant aux besoins des citoyens et des entreprises y compris dans le domaine de l'environnement, du développement et du changement climatique. Il s'agit d'une politique sensible aux besoins de l'utilisateur. Elle cherche à répondre également aux objectifs de politique extérieure et permet de protéger les capacités spatiales contre les destructions de perturbations car ces capacités sont importantes pour l'économie.

Nous nous devons d'avoir une industrie spatiale compétitive et forte qui cherche à promouvoir l'innovation et la croissance et la prestation de services rentables et durables. Nous voulons garantir un accès indépendant à l'espace et développer une expertise technologique ainsi que des connaissances de l'exploration et des sciences spatiales. Nous voulons garantir un accès sans restriction aux nouvelles technologies, aux systèmes et aux capacités spatiales, en tenant compte bien entendu des retombées bénéfiques de la technologie spatiale.

Nous voulons sensibiliser le public aux avantages socio-économiques de l'espace et sa contribution aux objectifs économiques de l'Europe qui sont présentés par les objectifs de Lisbonne. L'approche est basée sur les besoins de l'utilisateur donc nous avons besoin d'un système intégré, un système où il y a un lien direct entre les télécommunications par satellites et terrestres, et d'autres communications telles que le positionnement, les capacités de surveillance de l'environnement dans les différents domaines importants tels que le domaine stratégique, économique et sociétal.

Nous avons besoin également d'une politique industrielle très forte pour avoir une industrie spatiale compétitive et autonome. L'objectif de cette politique serait de promouvoir l'innovation, la croissance et une fois de plus le développement et la fourniture de services de haute

qualité, car l'objectif essentiel c'est de fournir les services aux citoyens.

Un des services importants c'est le positionnement. Je vais vous présenter le programme GALILEO. Il y a eu un accord en 2007 d'un programme modifié de GALILEO avec un financement public. Nous avons obtenu des ressources supplémentaires du budget de l'Union européenne, l'objectif est de fournir des services entre autres l'accès à des services. GALILEO fournit l'accès à des services dans cinq domaines : accès ouvert, accès commercial, les signaux commerciaux de plus grande précision, le service au public et un autre élément très important, c'est les services de recherche et de sauvetage, avec une localisation presque en temps réel qui permet de réagir dans les situations d'urgence.

L'espace sert également à la sécurité et la sécurité de l'infrastructure spatiale est un grand sujet de préoccupations, notamment à cause du problème des débris. C'est pourquoi l'Union européenne cherche à mettre en place un programme de sensibilisation aux débris. Nous utilisons également pour la surveillance maritime. Nous avons créé récemment une Agence européenne de la sécurité maritime qui cherche par exemple à identifier et à tracer les bateaux et un service par satellite CleanSeaNet qui est un outil indispensable pour surveiller les marées noires par exemple.

Je vais vous présenter le programme GMES qui aide les différentes mesures adoptées par la Commission européenne. Nous avons le service à l'appui de la gestion des risques et nous cherchons à améliorer l'accès aux cartes et à mieux gérer les informations géographiques. Nous disposons d'une très bonne coopération avec l'UNISAT. Le GMES est une initiative conjointe de la Commission européenne et de l'ESA. Il s'agit d'apporter les informations pertinentes aux politiciens et aux autres usagers notamment dans le domaine de l'environnement et de la sécurité, Global Monitoring for Environment and Security. Il s'agit d'un programme de mise en place de réseaux. Nous allons mettre en réseaux les services existants et essayer de mettre en place une structure spéciale complémentaire.

Le service GMES relève de trois domaines. D'abord la surveillance des terres, la surveillance des mers et la surveillance de l'atmosphère. Donc voilà les trois services essentiels, et ensuite il y a des composantes horizontales utilisant les informations fournies par ces trois services fondamentaux. On apportera des composantes telles que la réponse aux situations d'urgence et le changement climatique.

Le service surveillance des terres. Il s'agit de donner à l'Europe des actualisations tous les trois à cinq ans, une actualisation des données sur la couverture végétale et l'utilisation des terres, avec une cartographie des unités de un à cinq hectares. C'est important pour évaluer l'utilisation des terres, évaluer les ressources en eau et en forêts, et c'est également important pour évaluer certains problèmes, par exemple les inondations de plus en plus fréquentes en Europe.

Le service maritime permet de donner des informations sur l'état des océans et des mers régionales européennes. On pense également à la gestion des ressources maritimes et la gestion des zones côtières et c'est une composante de la politique maritime de l'Union européenne.

Le service atmosphère donne des informations sur la qualité de l'air, sur le climat, sur l'ozone stratosphérique et les ultraviolets et le soutien à l'énergie renouvelable. Bien sûr, cela permet de mieux comprendre le changement climatique. On essaie d'évaluer également les principaux paramètres qui sont à l'origine du changement climatique et ce système permet de surveiller le climat terrestre et permet de surveiller les différents systèmes terrestres pour évaluer les changements climatiques. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie, Madame, pour cette présentation. Je vous remercie, Mme Dage. Votre exposé a une vertu car votre exposé permet de savoir quelle est la politique spatiale régionale, politique qui existe dans d'autres régions comme l'Amérique latine ou l'Asie. Pour les autres régions, il est très important de savoir quels sont les objectifs stratégiques communs, quelle est la politique commune et il est très important de savoir le type de service que vous avez mis en place. Est-ce qu'il serait possible de faire distribuer des exemplaires de votre déclaration afin de pouvoir les distribuer aux différentes délégations ? Je pense que s'il nous reste quelque temps à la fin des trois exposés, on pourra éventuellement avoir un débat et poser des questions aux différents intervenants.

Nous allons passer au dernier exposé. Il s'agit de l'exposé de M. Mahendra Shah de l'Institut international d'analyse de systèmes appliqués, qui va nous présenter un exposé intitulé "La sécurité alimentaire et l'agriculture durable ; lien entre la téléobservation et l'information terrestre pour appuyer l'adoption de mesures de politiques nationales et internationales". M. Shah, vous avez la parole.

M. M. SHAH (Institut international d'analyse de systèmes appliqués) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, Mesdames et

Messieurs. Merci de m'avoir donné la parole, Monsieur le Président.

Utiliser les données de télédétection et l'information de base. Après avoir utilisé les informations terrestres depuis plusieurs années, nous nous sommes rendu compte que nous n'arrivions pas à avancer dans le domaine de la sécurité alimentaire. Donc relier ces deux informations est indispensable pour arriver à des progrès car la sécurité alimentaire, les changements climatiques et tous ces éléments ont une dimension spatiale et temporelle. D'emblée, nous devons reconnaître qu'il existe deux éléments liés aux droits de l'homme : l'alimentation et l'eau sont des droits fondamentaux de la personne. Autrement dit, il y a une obligation juridiquement contraignante pour chaque gouvernement de faire en sorte que personne ne souffre de la faim. Nous sommes très proches d'une crise alimentaire. Souvent nous disposons de trop d'informations alors qu'il y a trop peu d'informations à la disposition des politiciens. En collectant des informations, il faut voir quelle est l'utilité de cette information et la façon dont elle sera utilisée et comment elle sera traduite en actions.

Il faut passer de l'information à la connaissance pour comprendre le système, de la connaissance à la prise de décision par une analyse interdisciplinaire, de la prise de décision aux mesures concrètes qui passent par l'établissement de priorités et d'engagements, passant d'un programme à l'action concrète et ensuite au processus de mise en œuvre, surveillance et évaluation.

La première question qu'on pourrait se poser lorsque l'on parle de sécurité alimentaire, est de savoir qui sont ceux qui ne sont pas à l'abri de la famine, où sont les pauvres, ceux qui n'ont pas accès à la sécurité alimentaire ? Il faudrait déterminer les zones géographiques, où se trouvent les pauvres, les affamés. Une fois que l'on a déterminé les remplacements, on peut se demander pourquoi ils sont vulnérables. Est-ce que c'est par manque de ressources ? A quel moment ont-ils faim ? On se rend de plus en plus compte que l'élément temporel est très important, qu'il y a des changements à long terme. Ensuite, la question est de savoir que pouvons-nous faire, que devons-nous faire dans le domaine des ressources humaines, capitaux, financements, technologies, etc. ?

La sécurité alimentaire est définie comme l'accès viable à l'alimentation à tout moment de façon acceptable d'un point de vue social et d'une quantité et d'une qualité suffisantes pour préserver une vie en bonne santé. Ce qui est important au niveau international mais aussi bien au niveau régional, national, sous-national et au niveau

également de chaque ménage. Il est intéressant de noter que cela fait 100 ans que l'on se réunit et qu'on formule des promesses. La première conférence était en 1905, donc la première date est de 1905, par l'Institution internationale de l'agriculture qui a pris l'engagement de lutter contre la faim. Il y a eu une conférence aux États-Unis en 1941 qui a pris une résolution similaire. Nous avons eu trois sommets mondiaux pour l'alimentation, en 1973, en 1996 et en 2002. Il y a quelques jours, la Conférence de la FAO pour aborder la question de la crise alimentaire.

Le premier sommet en 1974 a dit qu'en dix ans nous pourrions éliminer la famine. En 1996, 20 ans plus tard, cet objectif a été révisé à la hausse, limiter la famine de 50% et nous avons réitéré cet objectif en 2002 au Sommet du Millénaire et en 2002 au Troisième Sommet alimentaire. On s'est rendu compte qu'il faudrait 60 ans ou plus pour réduire la famine et nous avons toujours cet objectif de 2015 qui n'est que dans huit ans.

L'année dernière, 820 millions de personnes des pays en développement ne mangeaient pas assez. Aujourd'hui, ce chiffre a encore augmenté, plus d'un milliard de personnes ne mangent pas à leur faim. Que peut-on faire pour limiter la famine ? Chacun de ces 880 millions ou milliards de personnes affamées ont un nom, ont un visage, ont une voix. Ici vous voyez le Brésil, l'Éthiopie. Voilà le visage de la famine.

Quels sont les défis du XXI^e siècle en termes de sécurité alimentaire ? Nous avons les populations et le changement démographique, l'exploitation des ressources naturelles, les barrières technologiques, les barrières scientifiques. Les biens publics d'aujourd'hui seront les biens brevetés demain, la mondialisation, les différences de développement, la gouvernance, les conflits de sociétés et aujourd'hui nous avons encore le risque émergent du changement climatique et la justice.

Passons à l'explosion de la population. La croissance démographique, pendant des siècles pas de croissance, alors que si nous regardons le passé récent et les projections pour l'avenir, la bonne nouvelle c'est que l'explosion démographique arrive à un plateau, en tout cas d'après les projections. Toutefois, il y aura un changement important dans la population. La population africaine augmentera de façon importante, dans un pourcentage beaucoup plus important. Au cours des 300 dernières années, la répartition de la population au cours des 300 ans tel que montré à l'écran, nous amène à nous demander comment cette population va être modifiée à l'avenir. Nous avons pris des données par satellite, nous les avons traduites en concentration de population. Cela permet de mieux déterminer la répartition de la population. Si nous

liions la population aux changements dans l'utilisation des terres. En fait ce n'est qu'au cours des 60/70 dernières années que le changement dans l'utilisation des terres et la répartition des populations a été le plus marqué. Voilà la carte de la couverture végétale. Ce type de carte permet de mieux comprendre le problème. La nécessité d'intégrer les informations et les transformer en actions concrètes en utilisant les informations spatiales et autres. L'important c'est d'analyser ces informations à temps pour pouvoir prendre toutes les actions qui s'imposent.

Nous devons non seulement aller vers l'espace mais également traduire ces images satellitaires dans la pratique. Un exemple que je voudrais citer c'est le système de la FAO, système d'alerte à la famine. Nous avons des systèmes d'alertes aux inondations et aux autres catastrophes naturelles, mais nous n'avons pas de capacités pour répondre sur Terre immédiatement, d'où l'importance de renforcer nos systèmes d'information et de réaction de base. Voilà un modèle d'intégration des différents modèles d'écosystèmes. Pour que l'information soit utile, elle devra être considérée dans le contexte d'une analyse précise et limitée pour utiliser l'information qui est essentielle et qui est indispensable au type d'analyse que vous voulez faire.

Voilà les produits par exemple qui sont disponibles, reflérence de la surface, température de la surface, la couverture végétale dont nous disposons. Un certain nombre de données disponibles par séquences temporelles qu'on peut incorporer dans cette analyse. Les données de télédétection ne sont pas suffisantes, nous avons besoin d'observation directe car la télédétection a également ses limites, donc nous avons développé le Floxnet, mais vous verrez que par exemple, en Afrique subsaharienne, la couverture sur place est très limitée. C'est là que le défi de la sécurité alimentaire est le plus important, donc c'est là qu'il faut agir.

Par conséquent, que souhaitons-nous faire, que devons-nous faire et quelles sont les données dont nous avons besoin ? L'IIASA et la FAO au cours de ces dernières années, ont mis en place une méthode intégrée et une modélisation. Je vais très brièvement vous présenter cette méthode et vous expliquer le type de données que l'on peut obtenir de cette méthode. Ici, comme n° 3, vous avez la situation agro-écologique dans le monde. Au n° 4, vous avez l'impact climatique. Au n° 5, vous avez la situation économique, pas simplement la situation économique nationale mais la situation économique mondiale. Vous avez également l'avenir et ce que nous réserve le futur.

Donc, commençons par les zones agro-écologiques. Quelle est la couverture terrestre ? Quelle est la situation écologique ? Quel est l'état de nos sols ? Nous utilisons toutes ces données avec les données de gauche, les cultures, et si vous faites des comparaisons, vous pouvez savoir le type de cultures que vous pouvez avoir sur un terrain précis. Vous pouvez avoir plus d'une culture et vous devez faire un choix et ce choix dépendra bien sûr de la demande. De cette façon, on disposera d'un inventaire numérique. Ici, vous avez un exemple d'une base de données, la cartographie des sols de l'UNESCO et de la FAO et vous avez également une base de données et vous avez la répartition selon la population. Tous ces résultats permettent d'avoir des cellules, 2,2 millions de cellules qui couvrent tous les pays, les pays développés et les pays en développement et pour ces différentes unités, nous savons le type de production que vous pouvez avoir. Je voulais également dire que tous ces sols ne sont pas disponibles, mais je reviendra sur cette question à la fin de mon exposé.

Ici, vous avez un exemple des résultats que l'on peut obtenir. Vous avez les résultats de 1961 à 1990. Vous avez les obstacles auxquels se heurte l'agriculture. En bas, vous avez la situation en 2080 et selon le modèle, le nord-est du Brésil va devenir un véritable désert, une terre aride qui ne pourra plus être utilisée pour l'agriculture. Même chose pour l'Espagne et même chose pour une partie de la Chine, et même chose pour le nord du Canada. Il y aura des contraintes telles que ces terres ne pourront plus être cultivées. Voilà les informations que l'on obtient des satellites et ces informations nous expliquent très clairement quels sont les investissements qui doivent être faits et il faut investir maintenant en matière de recherche agricole à cause du changement climatique. Si nous n'investissons pas aujourd'hui, dans 30 ans, il sera trop tard.

Ici, vous avez un autre exemple, la production céréalière dans le monde. En bas, vous avez l'impact du changement climatique et vous pouvez faire une comparaison. Ici, vous avez l'index de productivité net et, encore une fois, il s'agit de données satellitaires, et vous pouvez faire une comparaison avec le transparent précédent.

J'en reviens à ce que je disais tout à l'heure. Nous avons l'écologie, nous utilisons les données de télédétection pour développer la situation agro-écologique dans le monde. J'en arrive maintenant à la situation économique. La situation économique cela signifie les nations de par le monde et un lien qui doit être fait avec les systèmes commerciaux. Ici, vous avez le résultat d'une analyse économique et écologique et les résultats de l'impact économique du changement climatique.

Nous allons perdre 1,5% du PNB en agriculture. Mais pour ce qui est des pays en développement, l'impact sera sur la production céréalière, vous aurez une baisse de 4% pour la production céréalière. Dans le cas de l'Amérique latine, il y aura un gain de productivité. Donc, il y a des régions où il y aura des pertes et d'autres régions où, au contraire, il y aura des gains.

Pour ce qui est du changement climatique, le changement climatique va signifier que l'on aura besoin de commercialiser un nombre important de tonnes de denrées alimentaires. Mais ce qui est important ce sont les coûts, parce que transporter un container de Rotterdam à Djibouti, il faut 2 000 dollars, mais de Djibouti à Cartoon, vous avez besoin de 10 000 dollars. Donc, il y a des coûts de transport qui sont associés à la distribution qui doivent absolument être pris en compte. Combien de personnes sont à risques ? Vous pouvez voir dans le tableau d'en bas, la situation dans l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est, il y aura une baisse des personnes souffrant de la faim. Mais regardez la situation en Afrique. En Afrique, il n'y aura pas de progrès, il n'y aura pas de réduction de la famine quel que soit le scénario, même si l'on utilise le scénario le plus optimiste possible, et cela est dû au changement climatique. Un des résultats de cette étude montre quelle est l'importance de la production agricole. Vous pouvez également établir un lien avec la pauvreté rurale et vous avez ici une image géographique qui permet de voir où investir dans l'agro-industrie, où investir dans l'eau, et ainsi de suite, afin de pouvoir régler ces problèmes.

Prenez un pays dans le cas de l'Inde, la production céréalière. Ce que vous voyez à gauche, HCSA-CSB, il s'agit de modèles climatiques différents et pour chacun de ces modèles vous avez une baisse de la production céréalière, il y aura une baisse du PNB également et cela nous amène à nous poser une question. Quelle doit être notre réaction au changement climatique ? A l'heure actuelle, nous sommes en pleine crise alimentaire mondiale. On peut par conséquent s'interroger. Je voudrais rappeler ce qui a été dit il y a de cela 10 jours au Sommet de la FAO à Rome. Au Sommet de la FAO, on a très peu parlé de l'alimentation comme un droit de l'homme fondamental. On a parlé de la crise alimentaire, on a parlé de la flambée des prix des denrées alimentaires. Voilà ce dont on a parlé à Rome, et à Rome vous aviez un groupe qui disait que les biocombustibles n'avaient rien à voir avec la flambée des prix, d'autres disaient que la production des biocombustibles avait fait augmenter les prix des denrées alimentaires de 30 voire de 60%. La réalité c'est que si vous avez détournement des denrées alimentaires qui ne sont plus mises sur le marché mondial, cela a un impact.

C'est une des raisons de l'augmentation des prix sur la scène internationale et c'est une des raisons de l'augmentation des prix au niveau national.

Je pense qu'il faut revoir toute cette politique de biocombustibles. Est-ce que c'est la bonne réponse au changement climatique ? A l'heure actuelle, les données provenant de la télédétection sur la couverture forestière sont des données qui sont examinées par le secteur privé. Le secteur privé essaie de voir quelle serait la production de la biomasse dans la zone forestière pour produire des biocombustibles.

Je voudrais également vous présenter une combinaison d'informations terrestres, d'informations de télédétection. Si l'on enlève les terres cultivées, si l'on enlève les terres couvertes de forêts, si l'on enlève les espaces non végétatifs, si l'on enlève les zones protégées, si l'on enlève les terres avec des pentes aiguës et si l'on enlève les zones marginales, alors nous avons ici un calcul de terres dont nous disposons dans le monde. 4,5 milliards d'hectares de terres, 2,1 milliards pour le cheptel et pour les biocarburants de deuxième génération, et 700 millions d'hectares sont disponibles de par le monde pour les biocombustibles de deuxième génération.

Le changement climatique, on en a beaucoup parlé et on a parlé de la menace que constitue le changement climatique. Nous devons par conséquent nous poser la question, est-ce qu'il y a justice, est-ce qu'il y a équité ? Je pense qu'il est important de reconnaître que le niveau de changement climatique actuel est un ensemble d'émissions de ces dernières 50 années. Les points rouges que vous voyez sur votre droite sont les pays de l'OCDE et si vous examinez la situation en haut à droite, vous avez un rectangle rouge. Un grand nombre de pays de l'OCDE vont en tirer des gains pour ce qui est de la production céréalière, mais il y aura bien sûr beaucoup plus d'émissions de gaz à effet de serre. Les pays en rouge sont des pays qui obtiendront des gains. Ce sont les pays qui polluent le plus mais ce sont les pays qui tirent le plus d'avantages possible. Si vous examinez la situation à gauche, les pays en noir sont les pays en développement, les pays en bleu sont les pays en transition. Lorsque l'on parle de -50% en bas à gauche, c'est le Mozambique. Le Mozambique n'a particulièrement pas contribué à l'émission de gaz à effet de serre. Et pourtant, voilà quelle est la situation au Mozambique. Vous avez un pays qui va perdre 25 à 50% de son potentiel de production. Le Mozambique ne produit pratiquement pas d'émissions de gaz à effet de serre par habitant, 0,1 tonne, et par rapport aux pays de l'OCDE qui en sont jusqu'à 11 tonnes. À l'heure actuelle, l'Union européenne est en train d'envisager d'utiliser des

terres au Mozambique pour la production de biocombustibles.

Je voudrais conclure en disant que les données terrestres et les données obtenues par la télédétection sont essentielles et si nous ne réagissons pas, c'est notre planète, c'est notre futur qui courent des risques. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais remercier M. Shah de l'Institut international d'analyse des systèmes appliqués pour un exposé très intéressant, exposé qui portait sur la sécurité alimentaire et l'agriculture durable et sur l'utilisation de données terrestres et de données de télédétection pour appuyer l'adoption de mesures nationales et internationales. Inutile de rappeler ici l'importance de ce sujet, c'est un sujet qui intéresse tous les pays car c'est l'avenir de nos terres qui est ici en jeu. Vous venez de poser plusieurs questions, vous avez évoqué des sujets véritablement préoccupants et dans le cadre du mandat du Comité, il serait important de savoir comment est-ce que le Comité pourrait véritablement contribuer à régler, peut-être pas à régler, mais disons à réduire l'impact des phénomènes que vous venez d'évoquer.

Il nous reste 15 minutes et je pense que nous pouvons par conséquent avoir un débat. Je suis convaincu que vous avez des questions à poser car les sujets qui ont été abordés ici sont des sujets complexes, des sujets qui ont une importance fondamentale. Je donne sans plus tarder la parole à l'Inde. Vous avez la parole, Monsieur.

M. A. BHASKARANARAYANA (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Merci Monsieur le Président. Ma délégation souhaiterait féliciter les trois intervenants pour leurs excellents exposés. On a premièrement parlé de la situation des océans et de l'atmosphère. On a parlé également de la politique spatiale européenne, et on a parlé de la sécurité alimentaire.

Je pense qu'il est très important de discuter de l'impact du changement climatique dans les différents pays, et je pense que la communauté spatiale a une véritable responsabilité et ce pour deux raisons. Les données spatiales permettent de mieux comprendre les effets du changement climatique. Les informations spatiales sont vitales et permettent de mieux comprendre toutes les questions relevant de la sécurité alimentaire et de l'agriculture durable. Je pense qu'il est très important que ce Comité ait un débat sur ce sujet : Comment est-ce que l'espace peut permettre de mieux comprendre le changement climatique ? Comment est-ce que les données spatiales peuvent contribuer aux débats sur la sécurité alimentaire ? Peut-être que le Comité pourrait avoir un point à

l'ordre du jour spécifique sur cette question. Cela permettrait de combiner les efforts nationaux, les efforts régionaux et les efforts du Comité. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie pour toutes ces informations et je voudrais dire que vous avez mis l'accent sur une question de méthode, une question particulièrement importante pour la Présidence. Il faut absolument qu'il existe un suivi. Il y a des sujets qui sont débattus mais ces sujets doivent faire l'objet d'un suivi. Comme vous l'avez indiqué à juste titre, le Comité a des responsabilités, qu'il s'agisse de petites ou de grandes responsabilités, il y a des responsabilités et nous devons les assumer. Je donne maintenant la parole au Chili.

M. R. GONZÁLEZ-ANINAT (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Qu'il me soit avant tout permis de féliciter les trois intervenants. Je voudrais me concentrer sur le dernier exposé, l'exposé qui a été fait par mon ami, M. Mahendra Shah. Il a fait un exposé que l'on peut qualifier d'extraordinaire, de par son contenu et de par les interrogations que cela suscite. Je pense que nous avons été tout à fait prémonitoires dans le cadre de la Conférence spatiale des Amériques, car la question de la sécurité alimentaire va devenir la question principale qui sera évoquée dans le cadre de la prochaine Conférence spatiale et c'est ce qui avait déjà été prévu. Je pense qu'il s'agit là d'un élément fondamental.

Je voudrais également dire que cet exposé, exposé qui a été fait avec beaucoup de brio et d'éloquence, l'exposé de M. Shah, je pense que cet exposé indique qu'un travail important est en train d'être réalisé par l'IIASA. L'IIASA a un statut d'observateur auprès du Comité et l'importance de cette organisation a été reconnue dans les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Je voudrais conclure, Monsieur le Président, en disant que ma délégation souscrit avec beaucoup d'enthousiasme à la proposition qui a été faite par le délégué de l'Inde. Je pense que nous avons une tâche à accomplir et je pense que vous, Monsieur le Président, vous ne pouvez qu'être d'accord avec la proposition qui a été faite. Nous souhaitons et nous ferons de notre mieux pour que cette proposition soit acceptée, car les exposés de ce matin riches en informations doivent faire l'objet d'un véritable suivi, suivi important pour nos populations également. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie, Monsieur. Je pense effectivement qu'il va falloir réfléchir sur la

proposition qui a été faite. Il s'agit d'une proposition concrète, une proposition spécifique, une proposition sur laquelle nous reviendrons dans le cadre du point prévu à cet égard dans notre ordre du jour. Le Nigeria souhaite intervenir. Vous avez la parole, Monsieur.

M. S. O. MOHAMMED (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais juste souscrire à ce qui a été dit par l'Inde et le Chili. Vous vous rappellerez, Monsieur le Président, que lorsque le Nigeria est intervenu dans le cadre du "Débat général", nous avons parlé de la flambée des prix des denrées alimentaires et nous avons indiqué qu'il s'agit là d'un sujet de grande préoccupation. Nous avons rappelé que le Comité devait commencer à se pencher sur la question, surtout dans les domaines où la technologie spatiale peut jouer un rôle important.

Je voudrais par conséquent féliciter les derniers intervenants, surtout le dernier intervenant et nous souhaiterions que les intervenants participent aux conférences régionales, surtout les conférences qui se tiennent en Afrique, parce que nous souhaiterions surtout que le dernier intervenant puisse intervenir dans le cadre de notre Conférence régionale. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je constate avec plaisir que la région africaine estime que cette question doit être approfondie davantage. Donc, les trois régions se sont exprimées, même s'il ne s'agit pas des représentants de ces régions, mais des délégations de ces trois régions se sont exprimées et ont le même avis.

Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent intervenir sur ce point ? Ce n'est pas le cas. Je voudrais juste dire que tous ces exposés seront publiés sur le site web du Bureau des affaires spatiales.

Mesdames et Messieurs les délégués, je vais donc lever la séance du Comité. Je voudrais juste faire savoir aux différentes délégations quel sera notre programme de travail cette après-midi. Nous reprendrons nos travaux à 15 heures. À 15 heures, nous poursuivrons l'examen du point 8, "Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-cinquième session". Nous commencerons également l'examen du point 9, "Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-septième session", et du point 10, "Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle". Il y aura également des exposés techniques cette après-midi. Le représentant de la Fédération de Russie fera des exposés qui porteront sur les débris spatiaux.

Je voudrais également vous faire savoir que, aujourd'hui, pendant le déjeuner, de 14 h 30 à 15 heures, seront présentées dans cette salle de conférence deux vidéos qui seront présentées par le Japon. Une première vidéo de 10 minutes qui portera sur la Mission du STS-123, et la deuxième de 15 minutes qui portera sur "Les activités du Japon dans l'espace". Encore une fois, la présentation de ces vidéos commencera à 14 h 30 et vous êtes bien sûr tous invités à participer à cette séance.

Je vous remercie, La séance est levée.

La séance est levée à 12 h 51.